

**Paul Y. Desjardins**

**« LA TRADITION EN HÉRITAGE »**

**La Petite Histoire  
du  
Club de Golf de Rosemère  
\*  
80 ans de golf  
1922 - 2002  
(Édition révisée)**

**Tous droits réservés 2004**

## **Table des Matières**

I -- Avant-Propos.....	4
II -- Les Origines .... 1922 .....	6
III -- Les Années ..... 1920 .....	10
IV -- Les Années ..... 1930 .....	16
V -- Les Années .. ...1940 .....	19
VI -- Les Années ..... 1950 .....	25
VII -- Les Années ..... 1960 .....	29
VIII -- Les Années ..... 1970 .....	35
IX -- Les Années ..... 1980 .....	41
X -- Les Années ..... 1990 .....	46
XI -- Les Années ..... 2000 .....	56
XII -- Records et Hauts Faits du Club .....	60
XIII -- Les Plus "Anciens" et "Anciennes".....	63
XIV -- Les Présidents .....	67
XV -- Les Présidentes (Comité des Dames) .....	68
XVI -- Les Champions du Club (depuis 1964) ...	69
XVII -- Les Championnes du Club (depuis 1964)	70
XVIII - L'avenir .....	71
XIX -- Remerciements .....	72

## -- Avant-Propos --

C'est avec une immense fierté que nous vous offrons la La Petite Histoire du Club de Golf de Rosemère. Ne serait-ce que pour consolider la tradition, et surtout conserver l'esprit de fierté et d'appartenance qui a toujours animé ses membres, un 80e anniversaire de naissance, ça se fête en grand. De tous ceux qui ont été aménagés dans les Basses-Laurentides, notre parcours de golf est un des plus anciens, en même temps qu'un des plus convoités.

En ce jour d'anniversaire mémorable, il convient de rendre un hommage bien mérité aux neuf membres fondateurs qui ont vu leur rêve prendre vie le 20 septembre 1922. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est bien grâce à leur ténacité, leur persévérance et leurs efforts soutenus, lorsqu'ils se lancèrent dans cette grande aventure. Ces personnages légendaires nous ont légué un héritage dont nous ne pouvons qu'être très fiers et privilégiés de posséder encore aujourd'hui, après huit décennies d'existence.

Ce fut un périple long, ardu et semé d'innombrables embûches. Bâties de toute pièce, les allées et les verts de notre parcours de golf nous offrent aujourd'hui un éden de fraîcheur, de calme et de détente, dans un milieu exceptionnel. À fouler cet immense tapis vert, bordé d'arbres centenaires et majestueux, n'y a-t-il pas plus qu'un parcours de golf qui est à notre portée ?

Si nous en sommes rendus là, aujourd'hui, c'est grâce aussi à tous ceux et celles qui succédèrent aux pionniers de 1922. À titre de bénévoles, ils et elles ne comptèrent ni temps, ni efforts et ni argent pour la cause de notre Club. Ne jamais oublier qu'ils et elles sont encore et toujours à la tâche et que tous et toutes ont droit à notre entière gratitude.

À l'aide des archives disponibles et des renseignements précieux, glanés auprès de personnes qui participèrent au bien-être et à l'essor de notre Club, il nous est possible, à l'occasion du 80e anniversaire de fondation, de vous présenter bien humblement, « La Petite Histoire du Club de Golf de Rosemère », dans son édition révisée.

Dans l'espoir que vous en ferez une bonne lecture et que vous en conserverez un bon souvenir, nous vous invitons tous et toutes à poursuivre l'aventure jusqu'en l'an 2007, alors que nous fêterons le 85e anniversaire du jadis « Rosemere Golf Club Incorporated » qui vit le jour le 20 septembre 1922.

Paul Y. Desjardins  
Membre Sénior  
30 septembre 2002

## **Les Origines (1922)**

Les Lettres Patentes d'incorporation du « Rosemere Golf Club Incorporated » sont émises le 20 septembre 1922, sous la signature de l'Honorable Sir Charles Fitzpatrick, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, représenté par M. Alfred Morisset. Ce document est enregistré à Québec, le 25 septembre de la même année (LIB.no.104,Folio168).

Les neuf (9) membres fondateurs mentionnés aux Lettres Patentes sont:

Purvis McDougall, courtier en valeurs mobilières

J. Edgar Gatehouse, marchand

J. Albert Desjardins, notaire

Francis Hankin, marchand

Ralph E. Allan, avocat

F. Wilfrid Themens, huissier

Charlotte Leclerc, sténographe

Edgar Laliberté, avocat

N. Adélarde Millette, avocat K.C.

À noter que le groupe des fondateurs compte une Dame.

Toutes les formalités légales ayant été accomplies, le Club est maintenant incorporé sous le régime de la Partie I de la Loi des compagnies du Québec, avec un capital-actions de 99 000,00\$ ou l'équivalent de 990 actions de 100,00\$ chacune.

Les neuf directeurs provisoires se réunissent le 27 septembre 1922, au 97 rue Saint-Jacques, à Montréal, et souscrivent chacun une action du capital autorisé. Puis, ils procèdent à l'adoption des premiers Règlements du Club, soit les articles I à XVII, les Règlements

généraux, articles 1 à 17, ainsi que les Règlements du Terrain et de Jeu, articles 1 à 6. Après quoi, les neuf personnes présentes soumettent et signent leur démission à titre de directeurs transitoires.

Le lendemain, jeudi le 28 septembre 1922, à 9 heures 15 du soir, sous la présidence de J. Edgar Gatehouse, et en présence de quinze (15) autres actionnaires, la toute première assemblée générale du Club a lieu à l'Hôtel Freeman, rue Saint-Jacques, à Montréal.

C'est la naissance du « Rosemere Golf Club Incorporated » et le début de la longue tradition de Rosemère. À cette occasion, l'Honorable Athanase David, Secrétaire provincial, à Québec, est nommé Président Honoraire du Club.

Lors de cette première assemblée des directeurs élus du Club, on nomme sur résolution:

Président: Purvis McDougall

1er Vice-Président: N.A. Millette K.C.

2e Vice-Président: J.A. Desjardins N.P.

Secrétaire: Ralph E. Allan

Trésorier: J. Edgar Gatehouse

Vérificateur: J.A. Paulhus

Depuis, trente-cinq autres Présidents, anglophones et francophones, se succèdent pour diriger les destinées du Club. Un seul de ceux-là, G. S. Belgrave, voit son mandat renouvelé pour un deuxième terme. Cependant, Gilles Messier, à titre de vice-président, a dû combler une partie importante du mandat 1985-86 du Président élu, J.H. Kenny, pour cause de maladie. Il accédait lui-même à la présidence en 1987. Vous pourrez consulter le tableau des Présidents en page 67.

Vous aurez remarqué qu'un des membres fondateurs porte le nom de J. Albert Desjardins, notaire pratiquant à Ste-Thérèse. On retrouve au tableau des membres, le nom de famille des « Desjardins », durant les quatre-vingts ans d'existence du Club.

Le terrain de golf est bâti de toute pièce, à même des terres à vocations agricole et forestière, d'une étendue d'environ 188 arpents carrés. 80 ans plus tard, le parcours actuel est loin de ressembler à celui qui vit le jour à cette époque.

À l'origine, deux terres sont acquises: l'une d'une superficie de 68 arpents carrés, propriété des familles Gilmour, les deux frères Matthew et William venus de St-Janvier (la partie arrière - Rivière-aux-Chiens), l'autre de C. Tylee, d'une superficie de 120 arpents carrés, (la partie avant - Chemin Gilmour ou Grande-Côte). Elles sont cédées le 12 décembre 1922, par acte notarié, aux prix unitaires respectifs de 125,00\$ et 100,00\$ l'arpent carré, pour un montant global de 20 500,00\$.

Robert M. Gilmour, ancien membre et directeur du Club, est un descendant direct de Matthew Gilmour. Son grand-père, Kenneth, fils de ce dernier, à 86 ans jouait encore quelque 100 parties de golf chaque été, au Club « Le Manoir » d'Adrien Bigras, à Lachute.

On rapporte qu'en 1913, un fils de Matthew Gilmour, (Ernie), s'acheta un bateau à moteur. Il faisait la navette sur la Rivière-des-Mille-Îles, pour accommoder les voyageurs qui descendaient à la gare du chemin de fer à Sainte-Rose. Le Gilmour Inn, puis le « Thorncliffe

House » savait bien faire les choses pour agrémenter le séjour de ses clients-villégiateurs.

Plus tard, le « Gilmour Inn » logera des vacanciers qui jouent au golf à Rosemère, au tarif de 10,00\$ pour deux semaines. Et pendant plusieurs années, cet établissement livre aux membres du Club, des repas préparés par eux. Détruit par un incendie, dans les années 80, cet ancien auberge, devenu le « Thorncliffe », restaurant très populaire dans toute la région, sous la gouverne de M. Alfred Cloutier (décédé en septembre 2002), fait place maintenant à un complexe de condominiums.

Dès la première assemblée des Directeurs du Club, il est question de revendre la partie avant de la propriété Tylee (« from the macadam road »), environ 52 arpents carrés, à « Rosemere Land Syndicate Limited (to be incorporated) », au prix de 100,00\$ l'arpent. Subséquemment, ce Syndicat immobilier est mentionné sous l'appellation de « Rosemere Golf Park ». Cette autre entité corporative est vraisemblablement menée de front par le Rosemere Golf Club Incorporated, puisque dans les années ultérieures, le « Board of Director » du Club approuve les ventes de lots à bâtir, par résolution du Conseil. Peut-être est-ce seulement le consentement de main-levées lors de la vente des terrains ? Les futurs bâtiments résidentiels doivent avoir une valeur minimale de 3 000,00\$.

À l'automne de 1922, sous la supervision de James BUCHANAN, architecte-concepteur de terrain de golf, on élabore le tracé du parcours de 18 trous permanents, et de 9 trous temporaires pour l'année suivante. Le contrat est accordé pour la jolie somme de 250,00\$! Ainsi débutent les travaux de labourage et de nettoyage sur les quelque 20 arpents de terre choisis pour les premiers neuf trous du parcours.

Parmi les actionnaires présents à la première Assemblée Générale du 28 septembre, il s'y trouve un dénommé Séraphin Ouimet, arpenteur-géomètre de profession. Il lui est alors demandé de procéder à l'arpentage des limites de la propriété du Club, en plus du lotissement de la partie avant du terrain connu sous le vocable de « Rosemere Golf Park ».

## **Les Années 1920**

Dès cette première année d'exploitation (1923), il est résolu de fixer la cotisation annuelle à 35\$ pour les membres masculins et à 15\$ pour les Dames. Même si, pour l'instant, il est d'ores et déjà entendu que la partie de golf ne se pratiquera que sur une base temporaire.

Le poste combiné de professionnel et de responsable du terrain est confié à W. Madden qui en devient le tout « premier » titulaire au salaire saisonnier de 500,00\$

Au printemps de cette année-là, on procède à la construction du premier chalet avec une immense véranda s'ouvrant sur toute sa façade. Sous la direction d'Ernest Thibault, entrepreneur de Ste-Thérèse, le coût du bâtiment ne doit pas excéder 6 250,00\$, y compris tous les services connexes (puits, fosse septique, électricité, etc.). Également, un chemin d'accès au Chalet est ouvert au sud de la propriété, à partir de la route principale (Gilmour Road), au coût de 223,07\$.

Par résolution, le Conseil adopte les couleurs du Club, soit le bleu et le blanc. Beaucoup plus tard, on optera pour le vert et le blanc. Par contre, à l'extérieur, les bâtiments seront peints de couleur crème avec bordures brunes. Et le nombre d'actionnaires est limité à 100. Au mois d'août, un Comité de l'Immobilier est mis sur pied, suite aux demandes d'achat de lots à bâtir dans la partie sud de la propriété.

À la fin de 1923, première année complète d'exploitation, le Club compte 97 actionnaires et dégage un déficit de 2 427,08\$. Trois (3) trous permanents (verts et allées) sont terminés, semés et prêts à jouer au cours de l'été prochain. Neuf (9) trous temporaires (verts et allées) seront disponibles au printemps de 1924. Grâce au Trésorier J. Edgar Gatehouse, qui a

avancé la somme requise, l'achat de 60 casiers à 12,65\$ pièce est rendu possible.

L'année suivante, il est décidé de faire construire une station de pompage d'une capacité suffisante pour les dix-huit (18) trous, et de procéder à la pose de tuyaux pour desservir trois (3) trous seulement. Le tout ne doit pas excéder 3 000,00\$, avec des paiements de 1 000,00\$ étalés sur 3 ans et sans intérêt! Cent (100) voyages de bonne terre sont commandés au prix de 0,50\$/voyage.

Le 1er juillet, il y a grande réception au Chalet. Les Dames en décorent l'intérieur et servent le thé dans l'après-midi. Les Pianos Willis de Ste-Thérèse prête gracieusement un piano pour toute la saison de golf. Il y a don, par un membre du Club, d'une tête d'original empaillée!

Les travaux se poursuivent sur les neuf (9) trous permanents. Une clôture doit être érigée pour empêcher le troupeau laitier de Matthew Gilmour de se prélasser sur le parcours de golf en construction. L'année 1924 se termine avec un surplus de 244,32\$ dans les coffres du Club et un emprunt de 4 000,00\$ à la banque !

Au chapitre des Règlements du Club, Les choses ont beaucoup évolué depuis, si l'on considère qu'en 1925 ils exigent entre autres que:

- a) L'année financière se termine le 30e jour de novembre de chaque année;
- b) L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se tient dans la Cité de Montréal, le 3e jeudi de janvier;
- c) Le quorum soit de quinze (15) actionnaires en personne ou par procuration, ou 10% du capital-actions souscrit;
- d) Aucun actionnaire n'est autorisé à être présent ou à voter aux assemblées générales et/ou

spéciales, s'il n'a pas acquitté toute dette envers le Club;

e) Le vérificateur-comptable ne doit pas être un membre actionnaire;

f) Le Comité de Nomination de cinq (5) membres-actionnaires, avec quorum de trois (3) membres, doit remettre au Secrétaire du Club, vingt-un (21) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, la liste des administrateurs en nomination pour combler les vacances au Conseil d'Administration.

À l'époque, les membres se retrouvent dans les catégories suivantes:

Actionnaire (détenir pas moins d'une action, mais pas plus de deux);

Non-résident (hommes et dames de plus de 21 ans d'âge et résidant à pas plus de 50 milles du chalet);

Dame (les mères, épouses, filles non-mariées et les soeurs résidant dans la demeure familiale d'un membre-actionnaire - les autres dames peuvent devenir membres, sauf celles qui sont mariées et dont le mari n'est pas actionnaire et ni un résident de la Cité);

Intermédiaire (jeunes hommes et filles de 16 à 21 ans d'âge; à 22 ans, éligibles pour devenir actionnaires, sans frais d'entrée, mais peuvent conserver leur statut jusqu'à l'âge de 25 ans avec cotisation plus élevée);

Junior (fils et filles de 12 à 16 ans, de membres-actionnaires);

Honoraire (sur vote unanime du Conseil, toute personne ayant 21 ans et plus d'âge, pour une période n'excédant pas six (6) mois, mais renouvelable).

Au début, trois Comités principaux sont établis par les Directeurs:

Comité du Chalet (House);

Comité des Verts (Course);

Comité de Golf (Match and Handicap).

Dès leur arrivée au Chalet, les membres doivent enregistrer leurs invités, même s'ils ne

jouent pas au golf. Également, ces derniers ne doivent pas être reçus comme tels plus de deux fois par mois ou plus de cinq fois par saison, sauf s'ils sont membres d'un Club de Golf affilié à la Q.G.A.(Quebec Golf Association), ou tout autre organisation provinciale et nationale reconnue.

Dans les Règlements généraux en vigueur, on remarque qu'aucun membre ne doit verser de pourboires ou autres gratifications à aucun des employé(e)s du Club. Le jeu de cartes au Chalet est défendu de minuit à huit heures du matin. Enfin, aucun employé ne doit ouvrir un casier sans la permission du membre propriétaire car, à cette époque, les casiers sont vendus pour la saison.

En 1925, les hommes engagés pour travailler sur le terrain sont payés au tarif de 0,25\$ l'heure. Un tracteur et des couteaux à gazon sont achetés au coût de 1 250,00\$. Le Comité des Verts est autorisé à poursuivre les travaux du parcours, selon le plan établi, soit: les trous no 4, 5, 10, 11, 12, 13, 17, 18, puis les no 14, 15, 16 et enfin, les no 6, 7, 8, 9. Les trous no 1, 2 et 3 sont terminés et disponibles pour le jeu.

Il est à remarquer que les premiers neuf trous permanents sur lesquels les membres ont accès, ne sont pas séquentiels. On joue les no 1, 2, 3, 4, 5, du 1er neuf trous, puis les no 10, 11, 12, 18, du 2e neuf trous, d'une longueur de 3 175,0 verges.

Le Pro Madden est confirmé dans son poste pour la saison suivante, au salaire de 100,00\$ par mois ou 600,00\$ par saison, du 15 avril au 15 octobre. Le Conseil fixe les frais d'entrée des nouveaux membres à 100,00\$.

La saison 1926 débute avec le don au Club, d'un moulin à gazon et d'une tête d'original empaillée (une deuxième), offerts par le trésorier, J. Edgar Gatehouse.

Dès le mois de juin, le tracteur étant inopérant, un cheval doit être attelé au moulin à gazon. Faute de pouvoir se procurer de l'engrais chimique, du fumier de moutons est utilisé en quantité industrielle sur le parcours. On fait l'achat et l'installation des premiers gicleurs (sprinklers) pour l'arrosage des verts.

L'ouverture officielle du Club se fait le 1er juillet, (« Dominion Day »), avec la traditionnelle dégustation de thé, servie par les Dames dans l'après-midi. Plusieurs plaintes sont logées par les joueurs masculins, à l'effet que le jeu est retardé sur le parcours par les Dames, durant les heures de compétition.

Cette année-là, les livres se ferment avec 31,36\$ en banque, 272,00\$ de comptes à payer, une dette bancaire de 6 000,00\$ et une hypothèque de 11 000,00\$. C. Wallace est nommé nouveau vérificateur.

Au cours des années qui suivent, on fait l'installation au chalet du premier téléphone payant. C'est aussi le début des échanges de privilèges entre Présidents de certains Clubs de Golf, soit Rosemère avec Summerlea, Hampstead, Country Club of Montreal, Forest Hills, Malborough, St-Jérôme et vice-versa.

Un nouveau poêle de cuisine est acquis au coût de 62,50\$. Les cadets sont payés 0,25\$ pour 9 trous et 0,50\$ pour 18. Il est résolu de charger un intérêt de 6% sur le solde des cotisations et des actions non-payées, après avis écrit aux délinquants. Avec la toute première soirée de danse organisée au Chalet, l'année 1927 se solde par un surplus de 200,17\$. Un membre magnanime fait don d'une caisse de savon, pour la prochaine saison !

Lors des toutes premières années d'opération, des difficultés majeures pour le temps ont

confronté la direction du Club: débordements de la fosse septique et autres troubles causés par le surplus d'eau des douches; épidémie de vers de terre qui rongent les « Verts » lesquels sont déjà infectés de fourmis et enfin, les nouveaux membres se font très rares !

Les années '20 se terminent avec le début de la grande crise économique du siècle. D'énormes problèmes financiers confrontent alors le Club: manque d'argent et accumulation des déficits. Une cotisation spéciale de 5,00\$ est chargée à chaque actionnaire et le Comité féminin doit lever 500,00\$, avant l'arrivée de la prochaine saison. L'engagement du Pro W. Madden, pour la saison 1929, n'est pas approuvé par le Conseil.

## **Les Années 1930**

Nous n'avons pas pu retracer d'archives ou de documents pertinents, concernant les six (6) premières années de cette nouvelle décennie.

L'année 1937 s'ouvre donc avec l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 31 mars. Le trésorier fait rapport d'un surplus de 3 167,62\$ pour l'année précédente, d'une hypothèque de 12 000,00\$, des actifs de 41 493,91\$ et d'un tableau de 251 membres actionnaires.

Ce sera une année fructueuse au plan des immobilisations. La construction de deux nouveaux Verts (trous no 13 et 17), complète les 18 trous du parcours. Un nouveau tracteur, acquis au coût de 1 000,00\$, remplace celui acheté usagé en 1925. Le responsable du Vestiaire des Hommes reçoit 1,50\$ pour une journée entière de travail et 0,75\$ pour une demi-journée. Le nouveau PRO, J. Arthur Desjardins est déjà en place.

Il y a maintenant un total de 311 membres, toutes catégories confondues, et avec l'arrivée de 86 nouveaux membres, le Chalet s'avère inadéquat. Il sera donc démoli et remplacé, l'année suivante (1938), par un pavillon plus vaste, au coût de 20 000,00\$. Des dépenses de 5 000,00\$ sont ajoutées pour l'amélioration du terrain. Une nouvelle hypothèque de 40 000,00\$, négociée avec le Montreal Trust Co., au taux d'intérêt de 3.5%, est entérinée par l'Assemblée des membres actionnaires.

Le parcours obtient une évaluation de difficulté de « 70 ». Un nouveau chemin d'entrée au Chalet est construit à partir de la nouvelle route provinciale (no 11 ou boul. Curé Labelle), par Piedmont Construction Co. Tôt au printemps, on se rend compte que les allées du parcours et les verts ont été très sérieusement endommagés, à cause d'un hiver des plus

rigoureux dans toute la région.

La saison 1938 s'annonce très difficile, pour la survie du Club. La reconstruction récente du Chalet et les rumeurs de guerre mondiale en Europe alourdissent considérablement les finances. Le Comité du Chalet n'est autorisé à déboursier que 10,50\$ pour l'achat d'une glacière; et à engager un nouveau gérant-serveur au salaire de 125,00\$ par mois. Les trois danses au programme des activités sociales cumulent un profit de 5,45\$, après avoir payé l'orchestre 38,00\$ pour les trois soirées, incluant le transport. Il en coûte 214,00\$ pour gazonner le vert no 6 (no 15 maintenant); un camion usagé de marque Chevrolet est acheté du Garage F. Roux de Ste-Thérèse, pour la somme de 75,00\$, payable seulement le 1er mai de l'année suivante.

Un événement fortuit, qui aurait pu porter à de lourdes conséquences financières, confronte la direction du Club lorsqu'elle fait une demande d'interprétation de la taxe provinciale sur les repas. On réalise alors que le Club ne possède qu'un permis pour les spiritueux et qu'ainsi la vente de la bière est illégale. La situation se corrige assez rapidement, quand la « Commission des Liqueurs du Québec » somme le Club d'obtenir un permis de bière et vin, sinon l'établissement sera tout simplement cadencé. On est encore ouvert !.

C'est aussi l'année de l'ouverture du premier compte à la succursale de la Banque de Montréal, à Ste-Thérèse. Une assurance responsabilité civile couvre les employés et le Club, avec prime annuelle de 52,97\$. Les taxes foncières pour l'année 1939, payées à la Corporation de la Paroisse de Ste-Thérèse, s'élèvent à 123,00\$ !

Pour la coupe des verts, une tondeuse motorisée de démonstration est achetée au prix de 260,00\$. Des mesureurs automatiques de boissons sont commandés en Angleterre! On inaugure la pose des petits cartons d'identification, sur les sacs de golf.

Au terme de cette décennie, le premier Comité de Nomination est constitué. On creuse un puits, à droite du tertre de départ du trou no 4 (aujourd'hui le no 13). Le cirage des chaussures étant le privilège du Professionnel, le Conseil le lui reprend, ainsi que la responsabilité du préposé aux départs qui était la charge de l' « Assistant-Pro ». Un nouveau répartiteur (starter) est alors engagé au salaire de 10,00\$ par semaine, pension incluse.

Traversant des jours de plus en plus sombres, les droits de jeu des invités sont fixés à 1,00\$ sur semaine et à 2,00\$ en d'autres temps. Le Comité des divertissements reçoit l'autorisation du Conseil de loger sans frais, dans le chalet, un phonographe automatique électrique. Enfin, il y a augmentation dans le prix des consommations alcoolisées:

Dewar's	0,40\$	Seagram Old	0,25\$
Walker Red	0,40\$	Seagram V.O.	0,30\$
Gin Boultons	0,25\$	Collin's	0,45\$
Rosemere Rum Special			0,35\$
House of Lords (Cigares)			0,35\$

Les plus anciens membres se souviennent encore du personnage haut en couleur et très volubile, le regretté Arthur Waddell qui anima le Club, durant de nombreuses années, par ses réparties de pince sans rire. Il joint donc Rosemère en 1938 et décède en mai 1980. Son voeu le plus cher est exaucé, quand il part pour l'autre monde, un fer droit en mains sur le 16e Vert (aujourd'hui 7e) de notre parcours de golf.

Avec la déclaration de la IIe Guerre Mondiale en septembre, la saison 1939 se termine avec seulement 40 noms au tableau des actionnaires du Club.



## **Les Années 1940**

Le 12 mars 1940, pour la première fois, l'Assemblée Générale Annuelle accorde à un cabinet de comptables, « Anderson et Valiquette », le mandat de la tenue et de la vérification des livres du Club.

On fait l'achat de trois (3) tondeuses pour le champ de pratique, au coût de 150,00\$, payable l'année suivante. Également, on se procure un tracteur usagé au prix de 300,00\$. Un Directeur fait don d'un appareil radio pour le Chalet. Willis and Sons de Sainte-Thérèse livre un piano, payable en trois versements annuels de 40,00\$ chacun, sans intérêt. Enfin, la soirée de Bingo rapporte 427,87\$ net, ce qui permettra de faire la peinture extérieure du Pavillon.

En 1942, pour illustrer combien les temps deviennent de plus en plus ardues, quatre-vingt-quinze (95) membres démissionnent et seules cinq (5) demandes d'adhésion sont reçues. À sa dernière année d'emploi, le PRO J. Arthur Desjardins, gagne 875,00\$ pour sept mois, sept jours/semaine, annulable sur avis de 30 jours. Et la rumeur court qu'il y aura pénurie de balles de golf, car le « professionnel » serait dans l'impossibilité de payer ses comptes chez le fournisseur Spalding's ! Toutefois, ce « ragot » est fermement démenti. Durant l'hiver, l'équipement d'entretien du terrain est remisé dans le Chalet.

Avec l'année 1943, nous entrons dans le vif de la IIe Grande Guerre Mondiale. Le Club traverse alors une période cruciale, car sa situation financière est devenue alarmante. La saison débute avec 129 démissions contre 68 demandes d'adhésion seulement. Le Conseil en place doit alors prendre une décision très lourde de conséquence pour l'avenir du Club. Décision telle, que le rêve si cher aux neuf (9) fondateurs aurait très bien pu prendre fin à ce moment-là. Cette situation critique est le fruit de la dure réalité des années où la majorité

des

membres se retrouvent sur les théâtres de guerre en Europe et ailleurs, au lieu d'arpenter les allées du parcours de golf, à Rosemère.

La propriété immobilière du « Rosemere Golf Club Incorporated », grevée d'une hypothèque de 39 000,00\$, a de plus un « découvert » de 5 000,00\$ à la banque. Lors d'une rencontre avec le créancier hypothécaire, le « Montreal Trust Co. », en vue de renégocier l'emprunt, le Président du Club, M. G. P. Smith, se fait dire poliment que ce type d'investissement les intéresse plus ou moins.

C'est donc sans enthousiasme que le 5 avril 1943, le « Trust » se voit forcé de prendre possession des biens immobiliers du Club, contre la dette de 39 000,00\$ et les 5 000,00\$ dûs à la Banque. En retour, le Club obtient un bail de deux ans, renouvelable, au loyer annuel de 2 200,00\$, soit 5% du capital prêté, avec option de rachat au montant de 44 000,00\$.

Cette année-là, les cotisations annuelles de temps de guerre se départagent ainsi: Hommes - 35,00\$, Dames - 20,00\$, Invité(e)s - 1,00\$, sur semaine et 1,50\$ fins de semaine et jours fériés. Pour sa part, le PRO Arthur Desjardins ne travaille que les fins de semaine au salaire de 8,00\$/jour, plus l'hébergement sur place. Quant à l'entretien du parcours, la main-d'oeuvre reçoit 0,40\$ l'heure, pour une journée de 8 heures seulement.

Confrontés aux exigences du temps de guerre qui amplifient les problèmes, les membres se voyant rationner carburant, pneus et voitures neuves, ne peuvent se rendre facilement à Rosemère. De plus, la compagnie d'autobus Transport Provincial refuse de faire un arrêt au

chemin d'entrée du Club. La direction offre alors de louer 7 ou 8 lits dans le Chalet.

Comme une manne tombée du ciel, quelque trente (30) personnes travaillant au Camp Bouchard (Usine de munitions de guerre, aujourd'hui site du Club de Golf Le Blainvillier), sont acceptées comme membres pour la saison, au montant forfaitaire de 700,00\$.

Contrairement au contenu des archives disponibles, une autre version veut que ces nouveaux membres nous viennent de Canadair, de Ville Saint-Laurent. De bonne source, il s'agirait d'un deuxième contingent de golfeurs qui s'était joint à Rosemère.

Au moment de sa démission pour cause de maladie, en 1995, de ce premier groupe de 30 nouveaux membres, le Dr. Laurent Bergeron est le seul à n'avoir pas quitté Rosemère. Durant les années 1947-48, il siège sur le « Board of Directors », responsable de l'embellissement du parcours. En 1992, il est fait Membre Honoraire à Vie, à l'occasion du 70e anniversaire de fondation du Club. Pour un vétéran de 82 ans, il affiche alors un « handicap » des plus respectable: son pointage se rapproche dangereusement de son âge, parfois !

N'est-il pas aussi l'occasion de rappeler à notre mémoire, un autre vétéran qui s'est joint au Club en même temps que le Doc Bergeron. Qui ne se souvient pas de l'oncle « Charles » Desjardins, résidant de Ste-Monique, décédé à l'âge de 99 ans. Il a siégé sur le « Board », a présidé le Comité « Match and Handicap » et rempli le poste de Capitaine du Club.

En 1943, un nouveau Pro, du nom de Nelson Young, est engagé. Il demeurera à Rosemère pendant 26 saisons d'affilée, pour être remplacé en 1968 par Adrien Bigras, son adjoint au cours de ses deux dernières années à notre Club. La saison prend fin et le trésorier tout

heureux annonce un excédent de 8,75\$ sur les dépenses !

Au début de la saison 1946, 5 000 cartes de pointage sont commandées au prix de 30,00\$. Le responsable du vestiaire des Hommes est payé 2,00\$ par membre, par saison, pour le nettoyage des souliers. Huit ans plus tard, le camion Chevrolet usagé, acheté pour 75,00\$, est revendu 60,00\$!

Les deux premières personnes engagées au Club, comme serveuses, reçoivent le salaire mirobolant de 50,00\$ par mois. Le paquet de cigarettes se vend 0,40\$ pièce avec deux « 2 » allumettes. Le Club reçoit à titre gracieux, une quantité substantielle de contreplaqué de M. W. Caine, Président de Commonwealth Plywood, de Ste-Thérèse. Pour la prochaine année, les droits d'entrée sont fixés à 25,00\$ pour tout membre sénior masculin.

En juillet 1947, une personne qui encore aujourd'hui apparaît au tableau des Dames, Ludmille Perdriau se joint au Club. Cinquante-trois ans plus tard, avec le titre de doyenne tous membres confondus, elle est honorée du titre de Membre Honoraire à Vie.

Le Président « honoraire », Gordon S. Belgrave ne chôme pas dans ses quartiers, au contraire. Tel que convenu avec le « Montreal Trust Co. », à force de gratter le fonds des tiroirs, il réussit à amasser la somme de 5 000,00\$ comptant. En retour, il obtient la rétrocession totale de la propriété du Club et convainc le créancier de conserver l'hypothèque au même montant de 39 000,00\$. Une autre version veut que ce soit M. Belgrave lui-même qui a fourni de sa poche le remboursement du montant de 5 000,00\$ dû précédemment à la banque.

Quelle transaction formidable dans les circonstances: le remboursement des 5 000,00\$ permet aux membres actionnaires de recouvrer une propriété valant au bas mot 250 000,00\$ à l'époque, et sans pénalité aucune. L'acte de rétrocession, passé le 19 décembre 1947, ne peut être plus beau cadeau de Noël, offert par Gordon S. Belgrave, à tous les membres présents et futurs du Club de Golf de Rosemère ! Et aussi, quel présent de circonstance pour marquer le 25e anniversaire de fondation du Club. Une année à jamais gravée dans les annales du Club.

Fait plutôt surprenant, cet anniversaire semble avoir passé inaperçu, puisque aucune mention de cette étape chronologique n'est retrouvée dans les archives consultées. Toutefois, pareille omission peut se comprendre, considérant les années difficiles de la guerre 1939-45, la situation financière précaire du Club et, enfin, le « Trust » est encore propriétaire en titre, en septembre 1947. Dans de telles circonstances, il est moins facile d'avoir la tête à la fête.

Pour clore l'année 1947, soulignons la publication du premier annuaire des membres. D'autre part, le Président du Club se voit dans l'obligation d'adresser une lettre au curé de la Paroisse de Rosemère: les membres se plaignent à l'effet que les garçons du village s'amuse à voler les balles de golf sur le terrain !

1948. Tous les membres masculins doivent dorénavant détenir une action du club, au coût de 50,00\$. Cette même année, le Doc Bergeron propose la candidature d'une demi-douzaine de médecins, dont un docteur A.E. Desjardins de Montréal..

L'année suivante, les actions se vendent 100,00\$ payables en quatre versements annuels de 25,00\$. Une somme de 12 000,00\$ est votée par l'Assemblée générale, afin de réaménager l'intérieur du Chalet et d'effectuer des réparations nécessaires à la cuisine.

À cette époque, croyez-le ou non, les Dames jouent au golf le samedi matin jusqu'à midi ! Le Conseil reçoit une pétition d'une personne de l'extérieur, en vue d'aménager un sanctuaire d'oiseaux, sur la propriété du Club. Tout probablement, dans la partie sauvage du terrain où est construit le nouveau trou no 1 en 1998, mais il n'y a pas de suite à cette démarche.

En juin, à l'occasion du Tournoi Printanier de la province de Québec, Bill Kerr de Beaconsfield et Gerry Proulx terminent ex-aequo. Toutefois, le dimanche suivant, lors de la ronde éliminatoire, Proulx est proclamé vainqueur. À la fin de la saison, tous les trophées du Club sont déménagés dans la demeure d'un Directeur, pour les mois d'hiver.

Contrairement aux années antérieures, les demandes d'adhésion dépassent celles des démissions. Mais le nombre de membres catégorie Dames est limité à 100 et elles doivent maintenant défrayer des droits d'entrée de 25,00\$.

## **Les Années 1950**

Une nouvelle décennie débute avec des nuages inquiétants à l'horizon. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que les finances sont une préoccupation majeure et continue pour les dirigeants du Club. Des revenus insuffisants ne permettent pas de couvrir les dépenses, pour la simple raison que la majorité des membres demeurent trop avares de leurs sous.

Le nombre de membres plafonne à 376 et il est très difficile de l'augmenter. Surtout, à cause du mauvais état de la route du Nord (no 11) et des 20 quelque milles qui séparent le Club de Montréal et des environs. En plus, le transport en commun, loin d'être fiable, rebute les futurs adhérents. Les tournois extérieurs deviennent alors une source « vitale » de revenus pour financer l'exploitation du Club, en épongeant partiellement les déficits annuels.

Vu que le « Montreal Trust Co. » refuse, une nouvelle fois, d'augmenter l'hypothèque sur la propriété du Club, la créance plafonne à 42 500,00\$. Les finances sont donc des plus serrées et tout est mis à contribution pour boucler le budget.

À l'automne de 1951, le Conseil décide de fixer les frais d'entrée à 40,00\$. L'année financière

se termine quand même avec un déficit de 3 449,00\$. Le Comité du Chalet rappelle à la Section féminine que les Dames ne doivent pas apporter avec elles, sandwiches et gâteaux, la journée de leur partie de bridge !

Pour assurer l'arrosage du trou no14 (le no 5 aujourd'hui), on fait creuser un puits en remplacement du pompage de l'eau de la Rivière-aux-Chiens. Durant la saison hivernale, un des directeurs entrepose chez lui l'inventaire restant des bouteilles d'alcool ! Et le Club prête 71 chaises pliantes à la Fabrique de l'église de Rosemère.

Le nombre de Directeurs sur le Conseil passe de onze (11) à douze (12). À l'Assemblée Générale Annuelle de février 1953, plusieurs Règlements sont modifiés par les membres présents et 1080 copies sont imprimées et distribuées. On fait l'installation d'un système d'intercom entre le vert no 8 à l'époque ( no 13 aujourd'hui qui portait le no 4 précédemment) et le Chalet (Bar) pour les commandes de bouffe et de rafraîchissements, en mi-partie.

Début de mai 1953, à cause d'une cheminée défectueuse, le Pavillon du Club est la proie des flammes. Grâce à l'initiative d'une fillette du voisinage qui donne l'alerte, les pompiers de Ste-Thérèse épargnent le bâtiment.

C'est l'époque de la corvée (« bunker bee »), alors que les membres se donnent rendez-vous au Club, le vendredi soir. Ces vaillants bras nettoient et ratissent quelques 70 fosses de sable et manucurent le terrain. Ils coupent le gazon autour des verts, au petit moulin, en prévision des parties de golf de la fin de semaine. Et, les dimanche soirs, on fait tourner des films au Chalet...!

Un contrat de 29 000,00\$ est accordé en 1954, pour diverses rénovations à l'intérieur du Chalet, à la cuisine et aux appareils de réfrigération, en particulier.

Tenue en mars 55, l'Assemblée Générale accepte un changement dans le capital-actions du Club. Les 990 actions communes (valeur nominale de 100,00\$) sont réparties comme suit: 660 actions communes à 100,00\$ chacune et 330 actions privilégiées cumulatives 5% à 100,00\$ chacune.

L'année suivante, un nouveau créancier hypothécaire, le « Royal Trust Co. », mise 50 000,00\$ sur la propriété foncière du Club, en exigeant l'endossement de quatre (4) actionnaires.

Le premier Tournoi « Père/Fils » de la P.Q.G.A. à Rosemère a lieu samedi, le 7 septembre 1957. Également, c'est le début des Tournois interclubs entre Rosemère et Hillsdale. Cette année-là, on fait l'acquisition de la première machine à fabriquer de la glace, au coût de 695,00\$. 639 personnes sont inscrites au tableau des membres du Club.

Pour la somme de 85 000,00\$, une terre de 300 arpents carrés, à vendre à Bois-des-Filion, est offerte au Club, pour l'aménagement d'un terrain de golf. Cette propriété, qui a façade sur la Rivière-des-Mille-Iles, est sectionnée par la route no. 29 (Grande Côte). Tout probablement, l'emplacement actuel du parcours du Club de Golf Lorraine Inc.

Pour fins de couverture d'assurances, on fait faire l'évaluation de la propriété du Club, par un entrepreneur, au coût de 40,00\$. Cette estimation de la valeur foncière servira également à contester les taxes chargées par la Ville de Rosemère et deux Directeurs sont délégués pour s'occuper de ce dossier.

En 1958, les frais d'entrée de 150,00\$ sont majorés à 250,00\$, pour les Séniors. Une toute première Soirée d'huîtres a lieu à la mi-octobre. Avant de fermer les livres, on doit à nouveau s'acharner sur les trop nombreux comptes dépenses en souffrance ! Durant les mois d'inactivité du Club, les Directeurs se rencontrent mensuellement à Montréal, au 410 rue St-Nicolas, bureau de E. H. Shea, assureur et ancien président.

Dans une tentative pour enrayer la « maladie de Hollande », on injecte les ormes centenaires disséminés sur le parcours. Gordon S. Belgrave, le sauveteur du Club auprès du « Montreal Trust Co. », est fait « Membre Honoraire à Vie ».

Dans l'annuaire des membres de 1959, on aperçoit le nom de Guy Lachance, au tableau des Directeurs. Une autre version veut qu'il y a erreur et que ce soit plutôt Bernard, son grand frère comptable agréé, qui l'avait précédé au Club. Avec l'adhésion de Robert, pendant plusieurs années, les trois frères Lachance furent des membres très en vue à notre Club.

Alors qu'il est interdit aux membres d'utiliser le Club à des fins publicitaires ou autres, l'annuaire des Membres de 1959 est commandité par un embouteilleur de boissons gazeuses, lui-même actionnaire. Toutefois, il faut souligner qu'à cette époque, les finances du Club demeurent fragiles et sont loin d'être celles que nous avons connues dans les années ultérieures. Cette pratique de commandite a sûrement pour seul but ultime d'apporter un modeste supplément de revenu au Club.

Le salon du Bar, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est alors réservé aux hommes et aux invités masculins « seulement », âgés de 21 ans et plus ! Toutefois, au tout début des

années 80, cette ségrégation est abolie, suite à une décision du Conseil d'administration.

La Salle à manger d'aujourd'hui est bien différente de celle des années 50 et antérieurement. À l'époque, elle est connue sous le vocable de « Tap Room » dont une section de celle-ci sert de salle de séjour, avec foyer et fauteuils de cuir, tandis que la partie restante est utilisée comme Salle à manger. Beaucoup plus tard, avec la construction du troisième et dernier Pavillon, une toute nouvelle Salle à Manger, plus vaste et plus moderne, remplacera celle qui, longtemps, dégagée une atmosphère champêtre inoubliable.

Au cours des deux dernières années, le Club reçoit de nombreuses demandes d'adhésion aux diverses catégories de membres. Faute d'actions à vendre et d'accommodation physique, il y a très peu d'élus. Seuls les démissionnaires sont remplacés.

### **Les Années 1960**

On inaugure l'imposition de la charge minimum annuelle au compte dépenses, soit un montant de 25,00\$ ! Sur le parcours, apparaissent les quatre (4) premières voitures électriques louées par le Club, au coût de 300,00\$ pour la saison. Les membres paient 8,00\$ pour en faire usage sur les dix-huit (18) trous. Les fins de semaine et jours fériés, un « Marshall » se déplace et surveille le parcours en cyclomoteur. Enfin, des améliorations au Chalet vont coûter 33 000,00\$: bar, vestiaire des Hommes et Salon mixte sont rafraîchis. Les Règlements du Club sont maintenant publiés dans les deux langues officielles.

Durant les premières quarante années d'existence du Club, les Assemblées Générales Annuelles et/ou Spéciales se tiennent surtout à l'Hôtel Windsor et à l'Hôtel Mount-Royal. Plus tard, les réunions ont lieu au Bonaventure Hotel, Holiday Inn de la Côte-de-Liesse, Ritz

Carlton, Sheraton de Laval, Centre Culturel et Communautaire de Sainte-Thérèse, à la Bibliothèque de la Ville de Rosemère et, depuis 2003, au nouveau pavillon du Club.

Il ne se passe pas une autre saison, avant que les frais de dépenses « minimum » ne subissent une hausse de 400%, soit 100,00\$ par saison. La Ville de Rosemère propose de lotir cette partie de la propriété du Club située au sud du champ de pratique et vers Grande-Côte. Elle désire insérer cette nouvelle vocation dans son schéma d'aménagement territorial. Il n'y a pas de suite à cette proposition et plus tard, la Municipalité zonera « Aire Verte » l'entité de la propriété du Club.

Sans doute plusieurs l'ignorent-ils, mais le Club de Golf de Rosemère, tout au long de son règne, a toujours encouragé et aidé les organisations locales de bienfaisance, telles la Croix Rouge, la V.O.N., la Rosemere Junior Library, le Manoir Hubert Maisonneuve, la Fondation Rosemère, la Cité de la Santé, à Laval, et bien d'autres.

Le trou no 11 (maintenant no 2) est converti en Normale 5, grâce à un don de 1 500,00\$ de Mario Spino, entrepreneur. La terrasse (patio) est ajoutée au bâtiment principal. En 1962, il y a aussi l'engagement du premier Maître d'Hôte. Un contrat intervient pour la collecte, la nuit, des vers de terre sur le parcours, au montant de 750,00\$ par année.

En 1964, lors d'une Assemblée Générale Spéciale, les membres rejettent, par vote secret, l'installation de gicleurs sur le parcours et un projet de rénovations majeures au Chalet, tel que proposé l'année précédente par le Conseil.

L'arrosage des ormes malades, entrepris en 1959, ne semble pas avoir porté fruit, puisque les colosses meurent rapidement les uns après les autres. Et c'est le début des plaintes de nos « voisins » de la rue Kimpton. Ils prétendent récolter trop de balles de golf perdues, en

provenance de notre champ de pratique !

Le Conseil charge Georges Musy de faire la collecte des potins et nouvelles du Club, pour la publication intitulée « Golf News Magazine ». Le bureau de Lachance, Brosseau, Allard et Cie devient le nouveau vérificateur du Club, en remplacement du cabinet Anderson et Valiquette. Yvette Legault débute dans ses nouvelles fonctions d'Hôtesse du Club.

1965 marque une autre étape importante dans la petite histoire de Rosemère. Pierre Carignan Sr. est élu 18<sup>e</sup> Président. Il devient ainsi le tout premier francophone à combler ce poste. Et quatre ans plus tard, Jean Blanchard, notaire de Ste-Thérèse, accède aussi à la présidence, après le mandat de Fred Scotcher. Trente-sept (37) ans plus tard, seul ce dernier sera encore membre actif, à Rosemère.

Paul Archambault, notaire, directeur de la célèbre chorale de chant MRC, et administrateur du Club, procède à une étude en profondeur de son capital-actions . Il soumet alors au Conseil une toute nouvelle structure financière, soit: Action classe « A » non votante (819 en circulation); Action classe « B » votante (450 émises) que doit posséder chacun des membres actifs. Toutes ces actions auront une valeur nominale de 100,00\$. Cette refonte a pour but premier de bloquer les actionnaires non actifs qui ne cèdent pas leur action au Club, lors de leur démission, ou leur succession à leur décès. À une Assemblée Générale Spéciale dûment convoquée, les 449 actionnaires présents approuvent le tout, par un vote majoritaire de 88%.

Un avis d'Expropriation est reçu de l'Office des Autoroutes du Québec, au sujet de la construction de l'Autoroute 640. Ce qui affecte directement les trous no. 14 et 15 (aujourd'hui no 5 et 6) du parcours. Les travaux de réaménagement de ces deux allées commencent en septembre 1965. Ce même automne, Adrien Bigras est engagé à titre

d'Adjoint-Pro pour seconder Nelson Young, durant les saisons 1966 et 1967.

Avec la saison 1966, M. Alfons R. Hofer assume la gérance du Club. Il y demeure durant 13 années, après quoi il acceptera le poste de directeur général du Club Rideau, à Ottawa. Cette année-là, pilotés par Fred Scotcher, des travaux très importants sont entrepris sur le parcours.

Au coût d'environ 120 000,00\$, on procède à l'installation d'un système d'irrigation dans toutes les allées. Est-il besoin de mentionner que Fred n'a pas conservé, dans son coeur, un excellent souvenir de l'entrepreneur choisi pour exécuter ces travaux ?

Pour la pose de tuyaux d'égout, la Ville de Rosemère demande au Conseil d'administration du Club, la cession d'un droit de passage sur 19 913,0 pieds carrés. La partie du terrain visé est située au sud du champ de pratique, dans l'axe du premier chemin d'entrée au Chalet, dans les années 1920-30 (aujourd'hui la rue Oliver). Ce qui signifie que le Club possède encore un accès vers l'artère routière (Grande-Côte), au sud de sa propriété (nouveau vert no1).

Une résolution est adoptée à l'effet que, désormais, personne ne peut détenir plus de deux (2) actions classe « A » et que tout transfert doit être approuvé par résolution du Conseil. De plus, les actions de classes « A » et « B » ne peuvent être transportées à une compagnie.

Fin de l'année d'Expo 67 ! En vue de l'agrandissement du Vestiaire des Hommes, de celui des Dames et de la boutique du PRO, il est suggéré d'acheter une bâtisse maintenant vacante, soit celle de l'Expo Club. Toutefois, ce projet n'aura pas de suite.

Une longue tradition de Rosemère est brisée: le Conseil d'Administration compte maintenant

six (6) membres anglophones et six (6) francophones.

Les membres doivent acheter les balles de pratique au prix de 0,50\$ le petit panier de 40 balles et de 1,00\$ le gros de 80 balles. Des petits cartons d'allumettes, portant l'écusson de Rosemère, sont maintenant disponibles aux fumeurs.

Le Professionnel Nelson Young démissionne et met fin à vingt-six (26) années consécutives de loyaux services à Rosemère. Sur résolution unanime, le Conseil le nomme « Membre Honoraire à Vie ». Adrien Bigras assume les responsabilités de « Pro », dès la saison suivante.

À l'été de 1968, sur le parcours du Club de Golf Summerlea, J. Emmanuel Sirois et son fils Pierre remportent les honneurs du Tournoi provincial Père/Fils, avec un pointage de 78 (39-39). Une première pour Rosemère.

Le Club signe avec le gouvernement du Québec, l'acte d'échange de terrains et de quittance finale d'indemnité, suite à l'expropriation de l'emprise requise, en vue de la construction de l'Autoroute 640. Maintenant à la retraite, Bob Macgregor, ex-surintendant de terrain durant plusieurs années à Rosemère, décède en octobre 68.

Le 13 juin 1969, le Club franchit une autre des étapes importantes de son histoire. C'est la sanction par Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée Nationale du Québec, du Bill Privé 199. La Corporation du Club de Golf de Rosemère/Rosemere Golf Club est maintenant régie par les dispositions de la 2e partie de la Loi des Compagnies et elle ne poursuit aucun but lucratif et ne peut déclarer, ni payer aucun dividende. Elle a son siège social en la Ville de Rosemère, district judiciaire de Terrebonne. Les Lettres Patentes datées du 20 septembre 1922 et toutes Lettres Patentes supplémentaires sont annulées.

Les buts visés par la nouvelle Corporation comprennent deux volets principaux:

- a) d'établir et de maintenir des terrains de golf et d'autres terrains de jeux que son Conseil d'administration jugera utiles;
- b) de fournir à ses membres et à leurs invités un milieu propice à leurs activités sociales.

La Corporation est administrée par un Conseil d'administration composé de douze (12) membres.

Le capital-actions autorisé comprend: 819 Actions classe « A » et 450 Actions classe « B », toutes d'une valeur nominale de 100,00\$. Seule une personne physique peut détenir des actions classe « A » et leur nombre ne peut être supérieur à deux (2). Elles sont non votantes et non cotisables. Quant aux actions classe « B », seule une personne physique peut en détenir, mais une (1) seule. Ces dernières sont votantes, cotisables et qualifient leurs détenteurs comme membres actionnaires, suivant les dispositions des Règlements de la Corporation.

À noter que l'imposition de cotisations spéciales doit être approuvée à une Assemblée Générale des actionnaires classe « B ». Enfin, tout transfert d'Action classe « B » doit être fait à une personne physique agréée par le Conseil d'administration et après paiement de toutes sommes dues à la Corporation par le cédant.

H. C. « Mickey » Desautels, architecte et ancien Directeur, fait partie du Comité de construction. Il s'occupe surtout des plans et de la révision de ceux-ci, au sujet d'une annexe au Chalet. Ainsi, il supervise le contrat accordé à G. Major Construction, au montant de 156 900,00\$, pour ces travaux. Dans nombre d'autres interventions, telles la préparation d'esquisses pour diverses rénovations, le remplacement de tuyaux crevés, l'installation de

pompes et la réparation de toitures mal en point, on a également recours à ses talents .

Pour aider au financement du nouveau bâtiment, durant les cinq (5) prochaines années, une cotisation spéciale annuelle de 100,00\$, est levée auprès des membres actionnaires.

### **Les Années 1970**

La fin de la construction d'une annexe au Chalet marque surtout ce début des années 70. Toutefois, le 25 avril, date d'ouverture de la saison, le bâtiment n'est pas encore terminé et ne le sera qu'en juillet seulement. Ces travaux d'envergure ont été retardés par une grève de la construction. Avec cet ajout, le bâtiment principal subit sa troisième transformation majeure et sera branché sur le réseau d'égouts de Ville de Rosemère.

Mme Barbara « Bobby » Atkinson, membre à Rosemère, est une artiste peintre renommée au Québec. Vers 1970, elle croque sur le vif en couleur le Chalet (l'ancien), celui qui se retrouvait sur les cartes de pointage, jusqu'à la fin des années 80.

Deux événements marquants sont à souligner, durant la présidence de Jean Blanchard: le Bill Privé 199, sanctionné le 23 juin 1969 et l'annexe ajoutée au Chalet. De nouveau, le débat est ouvert sur la relocalisation du trou no 10 (remplacé par l'ancien trou no 1) et du chemin d'entrée au Chalet à partir de l'aire de stationnement.

Qui ne se souvient du personnage de Leo Murray ! En entrant dans le « Lounge des Hommes » vous le retrouvez toujours à la même table, près d'une fenêtre, le nez dans le livre des Règlements de Golf de la R.C.G.A. Depuis les vingt (20) ans qu'il est au Club, c'est l'expert en la matière. Après son départ, il a un digne remplaçant dans la personne de Léopold Tessier décédé en 2001. Guy Urbain est engagé comme Adjoint-Pro, bien avant de devenir actionnaire beaucoup plus tard.

Le mur de division, entre le salon Mixte et celui des Hommes, est enlevé et remplacé par une porte accordéon amovible. Au Vestiaire des Hommes, arrive un nouveau responsable: notre dévoué et fidèle Paul Landry qui nous quittera 31 ans plus tard. Songeant à sa relève, Paul s'adjoint Jean Bastien. Un contrat de trois (3) ans est accordé pour la cueillette des vers de terre à raison de 1 000,00\$ l'an.

Début 1971, Paul R. Coffin est nommé Président du Comité des Fêtes du 50e anniversaire de fondation du Club, l'année prochaine. Maurice Jetté présidera le Comité du prestigieux Tournoi « Peter Jackson Quebec Open ». Une course contre la montre, car c'est une grosse

commande à remplir, afin de faire un succès de ces événements.

Menées de pair, ces activités de la saison 1972 ne passent pas inaperçues, loin de là. Un groupe imposant de golfeurs professionnels canadiens et étrangers participent à ce Tournoi nord-américain. Cette fin de semaine des 23, 24 et 25 juin, malgré la pluie diluvienne qui leur tombe dessus, une foule nombreuse les accompagne. Certains de ces Pros garderont longtemps un souvenir amer du trou no 5 (le 14 aujourd'hui) où ils connaissent leur « Waterloo » dans le grand lac. Oui, vous avez bien lu !

Et durant ces trois jours de Tournoi, tout n'est pas seulement que réjouissances. Les membres du Club et les spectateurs ont aussi leur grande part de déboires. La pluie, qui n'a cessé de tomber, change les terrains de stationnement provisoires, coté ouest du boulevard Curé Labelle (Centre d'Achat actuel) en d'immenses mares de boue. À force de bras, ils doivent en extraire les voitures automobiles embourbées aux essieux.

Durant les années 70 et antérieurement, le trou no 8 (le no.13 tel que nous le connaissons aujourd'hui), est le trou no 4, le no 9 est le no 5 (nouveau no 14). Les no 6 et 7 ( nouveaux no 15 et 16) demeurent les mêmes. Également, vers cette même époque chacun des dix-huit (18) trous de l'ancien parcours portent une identification particulière:

No 1 - BREAKAWAY 2 - VILLAGE VIEW 3 - EARLY BIRD 4 - PLATEAU 5 - The POUND 6 - The WOODS 7 - The GAP 8 - BUCHANAN 9 - TOUGHIE 10 - SNIPER 11 - SPINO's GAP 12 - FIR GROVE 13 - The RIVER 14 - The BEND 15 - The MAPLE 16 - NURSERY 17 - HILL & DALE 18 - HOME.

En novembre 72, après une saison bien remplie par une foule d'activités marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Club, un violent incendie détruit le garage et l'équipement entreposé à l'intérieur. Tout est à rebâtir et à renouveler.

La saison suivante, on éprouve déjà certaines difficultés avec l'approvisionnement en eau pour l'arrosage du parcours. De nouveau, les « voisins » de la rue Kimpton portent plaintes: ils moissonnent trop de balles de pratique sur leur propriété. De plus, semble-t-il, les membres ont le pied lourd sur l'accélérateur, au sortir de l'aire de stationnement du Club.

Jacques Marchand, président du Comité de Golf d'alors, est l'initiateur de la formule de réservations des départs pour les fins de semaine et les jours fériés, que nous utilisons encore aujourd'hui. D'autre part, il est rapporté dans un procès-verbal que certaines Dames (membres), font la vie dure aux serveuses du Club.

En 1974, pour une première, James H. Kenny, un des administrateurs sur le Conseil, et futur Président, remporte le Championnat de la classe « A » Depuis le 16 mai, les procès-verbaux des assemblées du Conseil sont maintenant rédigés en français.

Enfin, pour animer les conversations dans le Chalet, la rumeur court que la Ville de Rosemère projette un boulevard inter-municipal, traversant, d'ouest en est, le parcours de golf du Club!

Élue par les dames du Comité féminin, pour le terme 1974-75, Madame Pauline Sirois devient la première présidente francophone à Rosemère. Par la suite treize (13) autres dames francophones occuperont le poste.

Croyez-le ou non, nous recevons un remboursement de taxes scolaires pour l'année 1974. N'est-ce pas que les choses ont bien évolué depuis ces années fastes ! Au tableau, le nombre de membres actionnaires est réduit à 375.

À compter de 1976, la fin de l'exercice financier de la Corporation du Club est devancée au 31 octobre de chaque année civile, soit un mois plus tôt qu'auparavant.

Le Conseil modifie les Règlements concernant les Membres et crée une nouvelle catégorie de « Membres privilégiés ». Sont éligibles, les membres en règle pendant vingt (20) années consécutives d'adhésion, ayant soixante-dix (70) ans d'âge et à leur retraite. Ils conservent leur Action classe « B », mais ne peuvent jouer que les jours de semaine. Cette catégorie n'existe plus, depuis le départ des vétérans: Émilien Dagenais, Victor Godbout, George Grégoire, Lionel Gosselin, J. Eddie Larivée, Louis Nicolas et Dr. Jean-Marie Roussel.

En juin 76, sous la gouverne de Jean-Pierre Ledoux ing., un vaste sondage est entrepris sur l'avenir du Club et les besoins des membres. Trois cent quatorze (314) réponses sont retournées au Secrétariat, soit 84% des membres éligibles.

En bref, des opinions émises par ces 314 répondants, il ressort que:

- a) les journées de congestion du parcours sont les fins de semaine et le mercredi;
- b) les trois meilleurs tertres de départ sont les 1, 7, et 15; les trois « pires », les 11, 10 et le 9;
- c) une forte majorité des Membres favorise la présence d'un « Marshall » sur le terrain (81%);
- d) on est en faveur de pénaliser les joueurs trop lents (67%) et le manque de discipline et/ou

d'étiquette (84%), sur le parcours;

e) dix (10) des seize (16) projets présentés ont été jugés utiles ou nécessaires par la majorité des répondants et 70% sont d'accord pour que ces travaux soient entrepris;

f) - 66% des membres sont âgés de plus de quarante-cinq (45) ans;

- 55% " " ont moins de dix (10) ans d'adhésion;

- 28% " " habitent Montréal et 21% Laval;

- 35% " " demeurent à moins de cinq (5) milles du Club;

- 80% " " " " " A vingt (20) milles du Club;

g) - 53% des membres dépensent annuellement moins de 2 000,00\$

et 11% plus de 3 000,00\$.

On termine l'érection de la clôture Frosst, à droite de l'allée du no. 8 (nouveau no 13) longeant le boulevard Curé Labelle. Les statistiques révèlent qu'il s'est joué 25 387 rondes de golf - (23 223 rondes par les membres et 2 164 par les invités) durant la saison 76. L'année précédente, un total de 25 861 rondes sont enregistrées.

À l'automne 76, après onze (11) années d'emploi, dont deux à titre d'Adjoint de Nelson Young, le Professionnel Adrien Bigras quitte Rosemère. Il exploitera à son compte un terrain de golf (« Le Manoir »), dans le voisinage de Lachute. Le Conseil le fait « Membre Honoraire à Vie », en reconnaissance de ses loyaux services. Gilles Gareau lui succède et restera à Rosemère durant les dix-huit (18) prochaines années.

Un code de procédure et d'éthique est proposé pour les Membres du Comité féminin. Une première étude est amorcée sur le sujet de l'autonomie en approvisionnement d'eau, en vue de l'arrosage complet du parcours.

Une autre saison (1979) débute et l'on fait face à une pénurie de nouveaux membres pour combler le départ des nombreux démissionnaires. Et, devant le grand nombre de comptes dépenses en souffrance, les membres du Conseil d'administration ont l'obligation de se partager la tâche de communiquer personnellement avec les membres délinquants,. Dans les années 30, cette démarche était des plus courante.

Il est décidé d'ouvrir la porte coulissante qui sépare le salon Mixte et celui des Hommes, à certains jours et à certaines heures ! Sous la supervision d'Adrien Bigras, il y a modification du tracé de l'allée et construction d'un nouveau vert, au trou no 18 (devenu le no 9 depuis). De même, la reconstruction du vert no 12 (nouveau no 3) est commencée à l'automne. Quelques années plus tard, il en résulte un vert superbe mais peu facile à maîtriser.

## **Les Années 1980**

Nouvelle saison, nouveaux visages parmi le personnel administratif. Au Chalet, Paul E. Beucage endosse les responsabilités du Gérant général; Viateur Gauthier obtient la surintendance du terrain; Jacques Dion, répartiteur, dirige les départs de sa tour de contrôle.

Suite à un sondage, par une mince majorité, les actionnaires sont d'accord d'aller de l'avant avec la climatisation centrale du Chalet. L'installation se fait rondement, sous la supervision vigilante de Jean-Pierre Ledoux, notre infatigable ingénieur. Et, pour en défrayer les coûts, une cotisation spéciale de 100,00\$ est levée auprès des membres actionnaires.

À compter de 1981, André Auclair, notaire de Sainte-Rose (Laval), sixième Président francophone, dirige les destinées du Club, pour les deux (2) prochaines années. Il y laissera sa marque d'administrateur chevronné et dynamique.

Hector David, champion amateur de la Province de Québec et trois fois champion classe « A » à Rosemère, est nommé au Bureau de Direction de l'Association de Golf du Québec (A.G.Q.). Faut-il rappeler que ce dernier connaît bien son golf et ses nombreux Règlements. Le PRO Gilles Gareau exploite dorénavant la flotte de voitures électriques qu'il a acquise du Club.

Une directive nous est transmise, par l'Office de la Langue française, à l'effet que notre établissement est soumis à la Loi 101 du Québec. L'année suivante (en août), le certificat de francisation est émis au Club. Nous rencontrons maintenant toutes les exigences de la Loi.

En août, le mur de la « ségrégation » tombe! Dorénavant, la porte accordéon, qui sépare le

salon Mixte et le Lounge des Hommes, demeurera ouverte en permanence. Chapeau bien haut, au directeur Marcel Pesant qui gagne ses épauettes auprès des Dames!

1982 - C'est le 60<sup>e</sup> Anniversaire de fondation du Club de Golf de Rosemère! Magnifique souper et concert enlevé par les membres du Choeur MRC, sous la direction émérite de Me. Paul Archambault, notaire. En septembre, une soirée anniversaire de danse a lieu au Chalet. Afin de souligner cet événement, une courte ébauche de la « Petite Histoire de Rosemère - 60 ans de Golf » est préparée et distribuée aux membres, avec la collaboration de Lucille Mousseau.

Jean-Louis Lamarre, Adjoint-Pro talentueux, remporte le championnat québécois des Professionnels du Québec. Une entente intervient dans l'échange mutuel de parcours, avec le Club de Golf Rivermead de Aylmer, Québec.

L'événement de golf de la saison 82 est sans aucun doute le Tournoi « Pro-Am Crown Life » qui se joue en août sur notre parcours. Ce même mois, une fin d'après-midi orageux, la foudre tombe sur un arbre, causant un incendie spontané et spectaculaire dans l'aire de stationnement du garage.

En novembre 1983, nous perdons une collaboratrice hors-pair. Affligée d'une maladie sans retour, s'éteint notre Hôtesse Yvette Legault. Derrière le bar durant quelque trente ans, Léo Houde, serviteur aussi effacé qu'affable, nous quitte lui aussi pour un autre monde.

Avec la nouvelle saison (1984), débute la carrière de l'inimitable André Bougie à titre de préposé aux départs (répartiteur). C'est également l'arrivée du large sourire de Constance Simard, nouvelle Hôtesse au Chalet. Cette année, au début du mois d'août, le Championnat Provincial Junior féminin a lieu sur notre parcours.

François X. La Salle, 7e Président francophone du Club, devient le premier Président en fonction à accomplir l'exploit du « trou d'un coup ». À l'aide d'un fer no 5, sa balle a disparu dans la coupe du Vert no 3 (le 12e maintenant) ! En fin de saison précédente, il devient le deuxième Président du Club à gagner le Championnat de sa classe; niveau « B » dans son cas. À titre de Président du Conseil, F.X. y laissera sa marque; il décéda en juin 2002.

Après les deux dernières années de récession économique, côté finances, 1983 se montre plus favorable. La saison 84 nous amène quarante et un (41) nouveaux membres. Il y a belle lurette, qu'un tel contingent de nouveaux arrivants se soit joint à Rosemère.

Noël Tessier nous prête ses talents et ses bras; il construit deux (2) abris solides, esthétiques et logeables (nouveaux trous no 13 et 8). Marc (Commonwealth Plywood) Warren a fait cadeau au Club d'une quantité appréciable de matériaux utilisés pour ces travaux.

Comme par les années passées, les responsables du terrain éprouvent énormément de difficultés à convaincre les joueurs de golf de replacer les mottes d'herbe dans les allées et de réparer les marques de balles sur les Verts.

Quelque dix ans plus tard, sous la direction d'André Auclair, un autre sondage circule parmi les 375 membres actionnaires. Le questionnaire porte sur le parcours, le chalet (salle à manger, vestiaires, boutique du PRO et activités sociales), les Membres (nombre, conduite, étiquette, discipline, etc.). Au delà de 70% des intéressés y répondent. Le fort pourcentage de réponses positives démontre clairement le grand intérêt des membres actionnaires pour leur Club et leur haut niveau de satisfaction

Paul (Léopold) Landry, le responsable du Vestiaire des Hommes et ses acolytes ont nettoyé et ciré 39 055 paires de souliers, dans la seule saison de 1986, et 7 829 paires dans le seul mois de juillet ! Pour accomplir cette énorme tâche, ils y mirent 1 986 heures. Selon un savant

calcul, au cours de ses 31 années de service à Rosemère, lui et ses aides auraient donc nettoyé au-delà d'un million de paires de souliers.

En cette année 1987, le Club de Golf de Rosemère atteint l'âge très respectable de ses soixante-cinq (65) ans de fondation. Mais il n'a pas décidé de prendre sa retraite !

Il y a de ces coups de golf inusités et plutôt loufoques, dans la carrière d'un golfeur. Ainsi, le « Trou d'un coup du siècle » est l'oeuvre de Philippe Dansereau, membre sénior à Rosemère. Sur le tertre de départ du trou no 4 (maintenant no 13), armé d'un bois no 1, dans un élan sans pareil, ce dernier catapulte une balle « miraculeuse » sur la gauche. Elle va choir dans la coupe du vert no 6 (nouveau no 15) ! Le lendemain, on apprend qu'un exploit similaire a été accompli, la saison précédente, par le discret Pierre Lacroix. Voilà deux membres qui se sont hissés d'eux-mêmes au « Temple de la Renommée du Golf, à Rosemère »!

Cette même année, on procède à une rénovation complète de l'entrée du Chalet, de la Salle à Manger, de la Réception, de la Cuisine et du Bureau d'affaires. Un travail de rajeunissement remarquable qui est terminé dans un temps record sous la surveillance jumelée des deux membres, Gamelin Lavoie, électricien et Jacques Bélanger, designer.

Très tôt en 1989, les choses bougent rondement. À l'Assemblée Générale Annuelle, les membres sont d'accord pour l'emprunt d'un montant global, par le biais de deux (2)

hypothèques de 500 000,00\$ chacune. C'est le coup d'envoi des travaux déjà approuvés, concernant les lacs et le tertre de départ du trou no 5 (aujourd'hui no 14). Les actionnaires sont ainsi épargnés d'une cotisation spéciale pour compléter ce projet. De nouveau, il est question de réaménager le trou no 10 et le chemin d'entrée au Chalet. Une nouvelle étude de ce projet est en cours.

Un samedi matin, sous le chaud soleil de juillet, le Président du Zimbabwe nous honore de sa visite. Accompagné de son garde du corps et de Madame Monique Landry, Ministre dans le cabinet Mulroney, à Ottawa, Monsieur le Président joue les 18 trous du parcours. Des policiers de la GRC montent la garde en périphérie du Pavillon.

À l'automne, après la clôture de la saison de golf, des travaux très importants sont entrepris sur les trous no 4 et 5 (maintenant no 13 et 14). Sur ce dernier trou, trois lacs y sont creusés; un puits est foré et une pompe installée, à la droite du tertre de départ. Avec le déblai des excavations, des monticules énormes, aménagés le long du boulevard Curé Labelle (trou no. 4), serviront d'écran. Enfin, les tertres de départ (Hommes et Dames) du no 5, seront entièrement refaits.

Un programme audacieux d'améliorations et de changements sur quelque onze (11) trous du parcours, est envisagé dans le cours de la saison prochaine.

## **Les Années 1990**

Depuis plusieurs années, et douze (12) tournois de golf à son compte, nous avons à Rosemère un personnage qui se donne corps et âme, pour une grande cause humanitaire. Une cause qui nous touche tous et toutes, sans exception, même si notre coeur est garanti à vie !

Jacques Miquelon, Juge à la retraite et d'un âge plus que vénérable, se dévoue sans relâche, à l'organisation du Tournoi de golf annuel de la « Fondation des Maladies du Coeur du Québec », à Lachute. Il y met tout son « cœur », son énergie et, surtout, beaucoup d'enthousiasme, à embrigader un nombre toujours croissant de membres de Rosemère à participer à cette rencontre amicale. Ce pionnier de l'Abitibi qui « en a vu bien d'autres », conserve encore ce goût du défi et cette exaltation de la victoire. Plusieurs autres membres du Club, dont MM. Roméo Lafrance m.d., Georges-E. Brodeur, Pierre Tremblay et Georges Bourque, apportent chacun leur précieux concours, à la réussite de cet événement annuel.

Cette année (1990), en reconnaissance de sa contribution énorme et soutenue à cette cause, Jacques Miquelon est fait Président d'Honneur. Il passe alors le bâton du pèlerin au Juge Jacques Desormeau, pour le prochain Tournoi. M. Miquelon nous a fait part qu'un des membres fondateurs du Club, le notaire J. Albert Desjardins a reçu son contrat de mariage à son étude de Val d'Or en 1937. Combien la planète peut être petite !

1991 - Le parcours n'a jamais été aussi en beauté et en parfaite condition de jeu. L'état du gazon des allées et des Verts fait rêver, ce qui souvent aide à prolonger le temps de jeu, au grand dam du comité de golf !

Sous le soleil éblouissant de juillet, nous inaugurons un tout nouveau tertre de départ au trou no 5 (aujourd'hui no 14). Entouré des trois lacs réservoirs avec fontaines et d'une rocaille fleurie, on se retrouve maintenant dans un parc jardin . Un projet que le Président André Champagne tenait à coeur et auquel il a travaillé fort pour le mener à terme.

Nous perdons le Surintendant de Terrain, Ronald Bégin qui retourne à Laval-sur-le-Lac, son Alma Mater. Il est remplacé par Serge Bilodeau, venu tout droit du Club de Golf Summerlea.

1992. Cette année, le Club atteint ses 70 ans de fondation. Un comité organisateur, présidé par le Juge Jacques Desormeau, avec l'appui de Mme Monique Beauchesne, de MM Mattéo Pennampede, Patrice Lemaire et Paul Y. Desjardins, prépare un agenda d'événements pour souligner cet anniversaire.

Entre autres, une semaine de festivités sportives et sociales, remporte un franc succès. Ces rencontres contribuent « à resserrer les liens entre les membres et solidifie notre base pour les années à venir » conclut le Président du conseil, Jacques Desjardins Et, comme souvenir tangible de cet anniversaire de fondation, c'est la publication de « La Petite Histoire du Club de Golf de Rosemère », remise gracieusement à chacun des membres.

À l'Assemblée Générale Annuelle de février, les membres adoptent une résolution par laquelle les vérificateurs Pétrie, Raymond et Associés sont remplacés par la firme de comptables Behna, Cormier, Audet et Associés.

Le Conseil crée une nouvelle catégorie de membres, celle de « Membre Honoraire Social à Vie ». Après quelque quarante (40) années d'adhésion à notre Club, Madame Evelyn

Lefebvre et M. Léon Beaudoin en sont les premiers titulaires, de même que Madame Paule Brosseau qui en compte quelque trente-cinq (35). Cependant, ces membres honoraires ne conservent aucun privilège de jeu.

Au printemps 92, avec l'installation de la nouvelle station de pompage, Rosemère obtient son autonomie totale en eau d'arrosage, sur les dix-huit (18) trous du parcours.. Ceci complète la première phase des grands travaux entrepris en 1989.

Avec la modification apportée aux Règlements concernant les membres actionnaires, et adoptée par l'Assemblée Générale Annuelle, les Dames peuvent maintenant détenir une Action classe « B ». La toute première à s'en prévaloir est Madame Louise H. Laurin, suivie de Mesdames Yvette Aubry, Lorraine Boivin, Lucette Dorais, Lise Hamel, Lucienne Hébert, Evelyn Lachance, Louise Roy, Sylvie Sévigny et Pierrette Tétréault.

En juillet 93, dans le cadre d'un projet de jumelage des Clubs de Golf de Rosemère et Nîmes Campagne (France), nous recevons un groupe imposant de golfeurs et golfeuses français. Durant toute une semaine, nous sommes leurs hôtes sur le parcours. Il n'y aura pas de suite à cette visite des cousins de France.

Le projet d'échange de terrains avec la société immobilière Grilli avorte. Nous conservons notre parcours de dix-huit (18) trous, et la propriété foncière du Club demeure « aire verte », au plan de schéma directeur de la Ville de Rosemère.

Avec la nouvelle saison de 1995, sous la direction stimulante de Pierre M. Larose, le « Rosegramme », organe officielle du Club de Golf de Rosemère, fait peau neuve. Les quatre rédacteurs de son équipe veilleront à la bonne facture de cette feuille et encourageront

les membres à publier, en les aidant dans leur entreprise d'écriture.

En juillet, Patrick Roy et Robert Sauvé invitent deux américains à jouer notre parcours. Incognito, s'amène le célèbre golfeur de la PGA, Fred Couples, accompagné de Joey son cadet régulier. Notre proette Édith Poulin agit comme cadet de « Freddie » et Sauvé est son partenaire de jeu. Dans un match très décontracté, Couples termine avec un amical « 69 ». Au trou no 4 (actuel no 13), avec un coup perdu, il commet un bogey 6. Hors Tournois officiels, peu de parcours de golf au Québec peuvent se vanter d'avoir été l'hôte de cette visite rare.

Le 17 septembre, sur le parcours de Rosemère, dans une partie de golf rêvée, notre Pro Jean Leduc fracasse le record antérieur de « 65 ». En compagnie de Geo.-É. Brodeur, Denis Lapointe et un invité, il se permet un « 64 » (32-32), soit 7 coups sous la normale.

Fin 1995. Les dix-huit (18) trous du parcours disposent maintenant d'un système d'irrigation informatisé. Dans un temps record, puits artésiens ont été forés, lacs creusés et station de pompage installée.

1996 - Le Club de Golf de Rosemère posséderait 6,610,070 de pieds carrés de terrain sur lequel le parcours occupe: 110,500 pieds carrés de « verts »; 75,600 pieds carrés de « tertres de départs »; 1,182,000 pieds carrés d' « allées »; 84,500 pieds carrés de « fosses de sable »; 4,208,000 pieds carrés d' « herbes hautes », de boisés, de lacs et de bâtiments; 1130,000 pieds carrés de routes, chemins de service et stationnements; 800,000 pieds carrés de terrain non utilisé. Partant de ces données, la direction s'est doté d'un outil de gestion informatisé pour contrôler les coûts de l'entretien du parcours. Une Première au Canada !

Décembre 1996, après seulement deux ans, et beaucoup de travail et de succès à titre de Directeur général, René Noël nous quitte. Il poursuivra sa carrière de golfeur accompli et de gestionnaire attachant, dans un autre club de golf privé du voisinage. En janvier suivant, son digne successeur, Marc Gervais s'installe au bureau d'affaires et assume la gestion de notre Club, pour les cinq prochaines années.

1997 - Le Club de Golf de Rosemère, jadis le « Rosemere Golf Club Incorporated », fête son 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation, sous le thème: « **LA TRADITION EN HÉRITAGE** ».

Deux chalets plus tard, moult ajouts aux bâtiments, des améliorations annuelles au parcours, la traversée d'une crise économique et de plusieurs récessions, en plus d'une guerre mondiale, le Club a toujours pignon sur boulevard, à Rosemère. Le drapeau sur fond vert, doté du sigle « **R** » peint en blanc et entouré de feuilles d'érable, flotte fièrement au haut de son mât.

Pour commémorer cet anniversaire de naissance « du troisième âge », un comité organisateur est tôt mis sur pied. Présidé par Alban Perrier, m.d., il comprend Louis-Paul Olivier, Gilles Guay, Lise Tranchemontagne, Nathalie Gamache, Gilles Messier, Marco Pennampede, Michel Turgeon, Paul Y. Desjardins et Marc Gervais, directeur général, à titre de secrétaire.

Afin d'élire deux personnes représentatives de leur appartenance à leur Club de golf, les membres sont invités à participer à un concours. Une fois le résultat des votes connu, Madame Maxine Parent est couronnée « Madame ROSE ». Du côté masculin, Paul Y. Desjardins se voit décerner le titre de « Monsieur MÈRE ».

En juillet, débutent les festivités pour marquer cette étape importante dans l'histoire de notre club. Lors d'un grand Bal au Chalet du Club, les participants et participantes sont vêtus d'habits et de toilettes du temps des années 20 et sont amenés sur place dans des voitures automobiles de l'époque. Le couple Sirois, Pauline et Emmanuel, les doyens des membres du Club, élus Madame et Monsieur ROSEMÈRE, ouvrent la danse. Soirée grandiose que d'aucuns présents ne n'en oublieront le souvenir de leur vie.

Dans le cadre des festivités entourant ce 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation, une autre grande soirée, comprenant trois volets, est organisée à l'intention des membres. Ce gala, monté de toute pièce par des amateurs (nos consoeurs et confrères du Club), qui joue à guichet fermé, nous fait connaître les talents inconnus de pianistes et violonistes, chanteurs et magicien. Pour le plus grand plaisir des personnes présentes, nos « artistes » exécutent leurs numéros dans l'enceinte de la Salle à Manger aménagée pour la circonstance.

Une troupe de théâtre formé de jeunes comédiens amateurs, sous le thème « La Tradition en Héritage », nous remémore sur scène plusieurs étapes importantes du Club, des débuts à nos jours. Inspiré du recueil de « La Petite Histoire du Club de Golf de Rosemère », écrite et publiée en 1992, cette prestation remporte un éclatant succès. Comédiens et comédiennes sont longuement applaudis. On doit mille mercis à Françoise Kirouac et à son conjoint, pour l'aide précieuse qu'ils apportent dans le déroulement de cette représentation.

Pour clore en beauté cette soirée mémorable, notre confrère Paul Archambault dirige un chœur de chant digne de la Place des Arts. Les notes des pièces musicales enchantent le public présent et flottent longtemps entre les murs du vieux chalet. Les membres se rappelleront longtemps les moments inoubliables de cette soirée des plus réussies.

En fin de saison 97, Lucille Mousseau tire sa révérence. Après 43 ans de services assidus et loyaux auprès des membres du Club, elle nous quitte. Discrète et sans bruit, elle prend une retraite plus que méritée.

Elle a connu et traversé plus de la moitié des 75 ans d'existence de notre Club. Aussi a-t-elle besogné sous 23 présidents, épaulé à l'administration plus de 5 directeurs généraux et autant de Professionnels de golf. Par ailleurs, comment compter le nombre de membres et d'employé(e)s qu'elle a côtoyés durant ces 43 années écoulées chez nous ? Au cours de ce long périple à Rosemère, elle demeure au service et à l'écoute de tout ce beau monde, avec le sourire et beaucoup d'affabilité.

N'aura-t-elle pas été longtemps la colonne vertébrale du « petit bureau d'affaires » du Club, de même qu'une collaboratrice hors pair, en répondant aux fréquentes sollicitations venant du Conseil d'administration et des divers comités ? Pour toutes ces années consacrées au bien-être des membres, Lucille Mousseau, mérite toute notre gratitude. Son énorme contribution à la gestion administrative du Club s'apparente facilement au titre de « grand Commis de l'État » que l'on décerne aux mandarins retraités.

1998. Une première dans les annales de Rosemère. L'histoire renaît et rencontre l'histoire. Véritable pionnière, Marie-Josée Lavallée devient la première dame à siéger au Conseil d'administration, depuis la naissance du « Rosemere Golf Club Incorporated ». Au-delà de 75 Conseils dirigent les destinées du Club, sous 34 valeureux Présidents, avant que le réveil se fasse. Une des fondatrices de 1922, Charlotte Leclerc, n'a jamais reçu l'honneur de cette charge.

Le 17 juin, les membres actionnaires sont convoqués à une assemblée de la plus grande

importance. Un seul sujet à l'agenda: le « Plan global d'aménagement et son financement ». Il est question d'emprunt massif, en vue de rebâtir la partie principale du Chalet, de réaménager l'entrée au nouveau Pavillon, d'agrandir l'aire de stationnement et d'éliminer le trou no 10, dans l'élaboration d'une nouvelle configuration du parcours. Au vote, le Plan reçoit l'appui de 66% des membres actionnaires présents. Avec cette décision positive de l'assemblée, le Conseil mettra le projet en chantier tel que présenté.

Recommandée par le Comité des membres Séniors, sous la présidence active de Raymond B. Rouleau, le Conseil crée la nouvelle catégorie des « membres aînés ». Font partie de cette catégorie, « les membres actionnaires réguliers dont l'âge d'au moins soixante-quinze (75) ans, ajouté au nombre d'années d'adhésion comme membre actionnaire régulier, totalise cent (100) et plus. Il ne peut cependant y avoir plus de vingt (20) membres dans cette sous-catégorie ».

Également, une nouvelle catégorie de membres, « Les non-associés » est créée. En vertu de son pouvoir discrétionnaire, il est permis au Conseil de nommer un membre honoraire à vie « dont l'âge d'au moins soixante-quinze (75) ans, ajouté au nombre d'années d'appartenance au Club, le 15 juin de chaque année, totalise cent vingt-cinq (125) et plus ».

La saison de golf 98 se termine donc quelques jours plus tôt, afin de débiter rapidement les travaux sur le parcours. L'échéancier sera plus que serré, pour ne pas retarder l'ouverture de la prochaine saison de golf. Les comités formés pour surveiller ces grands ouvrages sont déjà à la tâche.

Un vétéran de quelque trente ans nous quitte au début de 1999. Sous sa fausse apparence d'arbre à l'écorce dure et rugueuse, Noël Tessier possède un coeur sensible et généreux.

Même s'il oublie trop souvent de se défaire de sa grosse voix de surintendant, creuseur de tunnels de métro, il dégage beaucoup de chaleur humaine dans ses échanges verbaux. Pendant toutes ces années, il demeure très attaché à son Club de golf. Il nous laisse en souvenir de son passage parmi nous, deux abris forteresses contre les intempéries, qu'il a montés de ses bras, aux nouveaux trous no 8 et 13.

Quelques mois plus tard, décède James (Jim) Kenny, ancien président et administrateur de longue date. À notre connaissance, et les archives disponibles, il est le seul président du Conseil à avoir gagné le championnat du club, en 1974.

Le samedi 5 juin 1999, le nouveau Pavillon, spacieux et aux lignes modernes, ouvre ses portes. Quelque soixante (60) ans plus tard, il prend la relève du deuxième chalet qui, au cours des ans, a connu plusieurs ajouts et subi moult rénovations. En façade, le large chemin D'entrée et la marquise devant la porte principale donnent un cachet particulier au nouveau bâtiment. Une immense aire de stationnement permet maintenant d'accueillir un plus grand nombre de voitures.

L'étroit chemin d'accès à la propriété du Club, construit en 1937, est devenu un boulevard à deux voies avec, au centre, lampadaires ornementaux et îlot fleuri. Toutefois, le Club conserve toujours le fond de terre dans l'emprise de l'ancien chemin, puisqu'il n'a consenti qu'une servitude de passage à la Municipalité de Rosemère.

L'ancienne allée menant au vert du trou no 10 à normale 3 n'est plus. En lieu et place, dans la partie sud vacante de la propriété du Club, un nouveau trou no 1, à normale 4 de 365

verges, est bâti de toute pièce. Deux lacs bien ciblés cernent le vert.

La numérotation des 18 trous du parcours est inversée: l'ancien no 1 devient le nouveau no 10 et ainsi de suite. Pour défrayer le coût de tous ces changements, en plus des surprises rencontrées en cours de route, la note se chiffre à 2 800 000\$

Le lundi suivant, sous la commandite de la Fondation de la Cité de la Santé de Laval, le premier tournoi extérieur d'importance se joue sur 17 trous seulement. On devra attendre encore quelques semaines, avant d'arpenter le tout nouveau trou no 1.

Fin août, nous perdons deux autres vétérans dont Jean-Charles Beauchemin, après plus de quarante ans d'adhésion à Rosemère. Un mois plus tard, en pleine compétition interclubs « B », Marc Langlais mourait sur un tertre de départ, au club « Le Cardinal », à Laval. De ces deux vaillants golfeurs, les membres garderont longtemps le souvenir de leur large sourire et aussi de leur franche camaraderie.

De nouveau, la relève se fait valoir à notre Club de golf. En fin de saison 99, encore au niveau de la classe des Juniors, Jean-Philippe Archambault, fils de Diane et Claude, remporte le championnat du Club. Il répétera cet exploit la saison suivante.

## **Les Années 2000**

À l'Assemblée générale annuelle de février, du nouveau millénaire, les membres actionnaires présents vivent une première dans les annales du Club. Il y a votation pour l'élection des six membres du conseil, qui ont été recommandés par le comité de Nomination, pour un nouveau mandat. Les six sont réélus haut la main, par une forte majorité des voix déposées dans la boîte de scrutin.

Un vaste projet de reboisement sur le parcours est mis sur pied. Il aura du succès, en autant que les membres donateurs se feront nombreux. L'information est diffusé à tous et la liste des arbres à planter et leur localisation sont disponibles, de même que le coût de chacun. Le programme semble bien enclenché; un montant de 5 000\$ est amassé dès le premier mois de son introduction.

À la mi-septembre, nous sommes les hôtes du Tournoi de la Société des Alcools du Québec (SAQ). Les meilleurs golfeurs professionnels du Québec (APGQ) se font la lutte. Samedi et

dimanche, une foule nombreuse assiste à leurs exploits. Le dernier jour, en finale, Rémi Bouchard (Le Mirage) défait Carl Desjardins (St-Zotique).

Première dame élue au Conseil d'administration du Club, Marie-Josée Lavallée quitte son siège. Elle a donné trois années de services exemplaires au comité des activités sociales. Sa remplaçante, Diane Perrier, deuxième dame à siéger au Conseil, entrera en fonction en février prochain, lors de l'assemblée générale annuelle.

En l'an 2000, le Club compte deux nonagénaires, plusieurs octogénaires et encore plus de septuagénaires, surtout chez les membres masculins. Il y a des octogénaires et des septuagénaires chez les dames, mais il est plus difficile d'en recenser le nombre.

2001 - Le « Rosegramme » atteint l'âge adulte; il fête cette année son 20<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Depuis son premier numéro paru en juillet 1981, il a fait son p'tit bonhomme de chemin. Avec les ans, il devient un organe d'information indispensable auprès des membres du Club et au profit des nombreuses activités tant sportives que sociales. Pour fêter cet anniversaire, gracieuseté de Tony Galasso de Québecor, le « Rosegramme » revêt une nouvelle toilette et est publié maintenant en couleur sur huit pages.

Égal à lui-même, sans faire de vague, un de nos plus fidèles serviteurs de longue date à Rosemère nous quitte cette année. Sur les conseils de son médecin, Léopold (Paul pour les intimes) Landry accroche ses « chaussures » définitivement. Il a passé trente une (31) saisons de golf bien comptées au Vestiaire des hommes. Homme affable, courtois et toujours prêt à servir, les anciens membres, de même que les plus récents, se souviendront longtemps de lui. Selon un calcul savant (!), il aurait manipulé au minimum 1 210 705 paires de souliers de toutes catégories, au cours de sa carrière à Rosemère.

De nouveau, à la mi-août, notre parcours est l'hôte du Tournoi de la SAQ et des Pro's du Québec (AGPQ). Cette fois, la finale se joue entre Kevin Sénécal et Daniel Talbot. Ce dernier remportera la victoire. Également, à la mi-septembre de l'année suivante, contre Martin Plante cette fois, Daniel Talbot remportera une deuxième victoire.

Jean-Philippe Archambault, champion du Club les deux dernières saisons, réussit l'épreuve de compétence au jeu, en vue d'obtenir son statut professionnel reconnu par l'Association des golfeurs professionnels du Québec. En 2001, il besogne déjà au Club des Quatre Domaines, à Mirabel.

Création par le Conseil d'une catégorie de membre permettant au conjoint du membre actionnaire aîné de devenir lui-même « Conjoint Aîné » s'il répond aux critères d'admissibilité à cette catégorie: plus de soixante-quinze (75) d'âge, et additionnant le nombre d'années d'adhésion pour arriver au chiffre de 100 et plus.

Après vingt-huit (28) années de services ponctuels à la Salle à Manger et au Café, fin de saison et de carrière de Pierrette Tellier, à Rosemère.

La saison 2001 se termine avec un bilan financier positif et encourageant. Grâce aux efforts soutenus et à la gestion serrée du directeur général, Marc Gervais, de son personnel, de même que du trésorier, André Scheffer, l'année financière a été un succès.

2002 - Fin janvier, après le départ de Marc Gervais, un nouveau directeur général, Jean-Luc Dumouchel, prend la barre du navire. Au cours de son terme de cinq (5) ans à la direction au Club, le démissionnaire a accompli un travail remarquable. Ses talents innés et son expérience de gestionnaire chevronné l'ont bien servi. Il laisse une entreprise en bonne

santé financière avec, en plus, un «membership» renouvelé et enthousiaste. Sa gouverne judicieuse et serrée, dans l'administration des affaires du Club, demeure la clef de son succès. Tous reconnaîtront d'emblée que Marc Gervais a laissé sa marque, lors de son trop court passage à Rosemère. Les membres qu'il a servis avec autant de ferveur et de professionnalisme garderont longtemps de lui le souvenir d'un être exceptionnel.

\*\*\*\*\*

À plusieurs occasions, dans le cours des quatre-vingts dernières années, le Club affronte de graves difficultés financières, Mais, à même les nombreux Conseils d'administration élus, il se présente toujours un sauveteur pour remettre «le train sur les rails». Et, la vie continue.

Ce lieu de rencontres sociales et sportives conserve dans ses murs le souvenir d'événements historiques inoubliables. Il rappelle, également, le passage de plusieurs générations d'hommes et de femmes pour qui la pratique du golf a agrémenté leurs heures de détente et de loisir. Combien de membres à leur retraite y ont connu des moments de plénitude, dans ce décor champêtre évocateur. Avec les ans, des amitiés fortes et durables se sont nouées. Enfin, combien de champions et championnes, jeunes et moins jeunes, y ont inscrit leurs noms au tableau d'honneur !

Aussi courts que puissent être les mois d'été au Québec, le sport du golf y a connu un essor inespéré en même temps qu'inégalé. Rosemère a progressé à ce même rythme, en améliorant pour le mieux son parcours et ses installations immobilières, et en recrutant, année après année, du personnel compétent et dévoué. Plusieurs de ces fidèles serviteurs y ont consacré une grande partie de leur vie active de travail. Plusieurs autres nous ont quittés,

avant de jouir d'une retraite bien méritée.

En cette année d'anniversaire vénérable, les douze (12) membres du Conseil d'Administration que voici assurent la pérennité du Club de Golf de Rosemère:

Président: Michel Turgeon  
Vice-Président: André J. Bélanger  
Trésorier: André Scheffer  
Secrétaire: Gilles Poulin  
Capitaine: Michael Dattilio  
Président sortant: Pierre M. Larose  
Administrateurs: Jean-Pierre Major, Richard Synnott, Diane Perrier, Jacques Denault, Mario Totaro, Yves Forget, Pierre Desrochers

## RECORDS ET HAUTS FAITS

Au Club de Golf de Rosemère

Meilleurs pointages officiels sur le parcours de Rosemère:

Hommes : \*64+ - Jean Leduc (1995)  
\*65+ - Adrien Bigras  
\*65+ - Jacques Landry (1986)  
\*66+ - J. Hector David (1964)  
55 ans et plus : \*68+ - Léonard Johnson  
\*68+ - Claude Fournel  
Dames : \*69+ - Louise Roy

Juniors:           \*68+ - Jean-Philippe Archambault (1999)

                      \*67+ - Patrick Doyle (2001)

\*\*\*\*\*

1952: Grant Dearnaley est couronné champion junior du Québec.

1954: Grant Dearnaley gagne le championnat junior du Québec et du Canada.

1964: Mardi, le 4 août, J. Hector David joue la ronde de golf de sa vie, en terminant avec un « 66 ». Il établit le premier record de parcours à Rosemère.

1968: Avec un pointage de 78 (39-39), J. Emmanuel Sirois et son fils Pierre remportent les honneurs du Tournoi provincial Père/Fils, disputé sur le parcours du Club de Golf Summerlea. Une première pour Rosemère.

1978: Madame Monique Landry remporte son huitième Championnat du Club, Classe « A » (Section féminine), au cours de neuf (9) saisons consécutives, dont sept (7) victoires d'affilée (1970 à 1976). Longtemps un record inégalé à Rosemère

1984: À trois semaines d'intervalle, Lise Pesant inscrit deux (2) « trous-d'un-coup » sur sa carte de pointage, à Rosemère !

1986: En avril, sur l'ancien trou no 11, à normale 5, Donald Poirier Jr. se distingue de façon toute particulière, et même unique nous croyons, en enfilant sa balle dans la coupe du Vert, pour un « ALBATROS ». Par après, pendant quelques années, il fait ses beaux jours comme Directeur de golf au « Masako Ohya Golf Club », à Monchy-Hermières, en France.

1986: Au moment de quitter les rangs des Juniors, Jean-François Laverdure remporte les

honneurs du Championnat provincial junior du Québec et le trophée Raymond Huot, à titre de meilleur golfeur junior du Québec.

1986: Jacques Landry, jeune membre intermédiaire, termine la saison avec un zéro « 0 » d'handicap. Une première à Rosemère ! Il peut s'enorgueillir d'avoir déjà à son crédit trois (3) championnats classe « A », sur le parcours de Rosemère.

1986: Chez les filles, Christine Aubry excelle. Elle a déjà deux (2) championnats Dames classe « A » à son crédit. En guise de reconnaissance de ses talents prometteurs de jeune golfeuse, elle reçoit une bourse d'études (1986-87), de la Fondation du Golf du Canada. C'est le prélude aux études universitaires subséquentes qui la mèneront à la médecine.

1987: Deux saisons d'affilée, deux trous d'un coup sur le vert de l'allée voisine. Du tertre de départ du trou no 4 (maintenant no 13), Philippe Dansereau et Pierre Lacroix catapultent chacun la balle de leur coup de départ dans la coupe du vert no 6 (nouveau no 15). Faut le faire !

1995: En juillet, visite incognito de Freddie Couples, champion de la PGA, et de Joey son cadet régulier. Avec les conseils d'Édith Poulin comme cadet, en compagnie de Patrick Roy et de Robert Sauvé, il joue un tranquille « 69 ». Couples reviendra à Rosemère l'année suivante, toujours sans attirer plus d'attention.

1996: Micheline Gouin gagne un 2<sup>e</sup> championnat sénior provincial du Québec; Capitaine de l'équipe sénior du Québec, au St-Charles Country Club, à Winnipeg: trophée pour le 1<sup>er</sup> « low-net » et 3<sup>e</sup> pour le brut.

1996: Une autre jeune golfeuse de grand talent, Louise Roy, compte neuf (9) Championnats Classe « A » (Section féminine) remportés depuis 1979, à Rosemère.

1998: Un jeune homme du nom de Marco Pennampede, fiston de Mattéo, a dépassé la marque des victoires de Louise Roy. Il a maintenant monté sur le podium à onze (11) occasions, de 1985 à 2002, avec les honneurs du Champion du Club classes « A » et « AA », dont cinq (5) saisons consécutives (1988 à 1992). Et, il est encore jeune !

2001: Il y a de la relève à Rosemère. Patrick Doyle, catégorie junior, fracasse le parcours avec un pointage remarquable de « 67 ». Une première, en soixante-dix-neuf (79) ans d'existence du Club. Deux ans plus tôt, Jean-Philippe Archambault présentait une carte de pointage de « 69 ».

Et ces autres jeunes qui en ont fait leur carrière de Professionnels de golf. Ils développèrent tous leurs talents à Rosemère, soit comme juniors et/ou intermédiaires: Anne-Marie Gouin (Napierville), Claude Pesant (Beaconsfield), Russell Miller (Les Quatre Domaines), Howard Desautels (Région de Toronto) et Jean-Philippe Archambault (Les Quatre Domaines).

Les plus « ANCIENS » et « ANCIENNES »

Ne convient-il pas, à l'occasion de ce 80e anniversaire de fondation du Club, de vous présenter les plus anciens et anciennes, encore membres actifs à Rosemère. Ces personnes méritent d'emblée nos éloges et notre gratitude. Avec leur exemple de vie, leur ténacité, et

leurs moyens financiers, elles ont façonné les destinées de notre Club de golf, depuis de très nombreuses années. À l'image des fondateurs, ne nous lèguent-elles pas aussi la « Tradition en Héritage » ? Elles sont le noyau solide et le coeur toujours vivant de notre groupement. Nos meilleurs voeux de santé et de longue vie à Rosemère les accompagnent.

Juillet 1947, Ludmille Perdriau se joint au Club à titre de « Business Girl » et fait partie de la catégorie « Ladies Senior ». Cinquante-cinq (55) saisons plus tard, toujours active à Rosemère, elle demeure aujourd'hui la plus ancienne membre de la Section féminine. En 1999, le Conseil lui confère le titre de « Membre Honoraire à Vie ».

En 1951, Doreen Clapperton, économiste de profession, débarque à Rosemère. Elle a même joué toute une saison en 1941 ! Fait remarquable, elle n'a jamais possédé de voiture automobile. Durant toutes ces années, le transport en commun l'a véhiculé de Ville Mont-Royal jusqu'à Rosemère. Souvent, des membres ont la gentillesse de la raccompagner chez elle, après qu'elle a marché ses dix-huit trous de golf. Depuis 1999, elle mérite bien de porter le titre de « Membre Honoraire à Vie ».

1946 -- Léon BEAUDOIN (Membre Honoraire à Vie)

1947 -- Ludmille PERDRIAU (Membre Honoraire à Vie)

1951 -- J. Emmanuel SIROIS (Membre Honoraire à Vie)

1951 -- Doreen CLAPPERTON (Membre Honoraire à Vie)

1953 -- Raymond TRUDELLE (Membre Honoraire à Vie)

1954 -- Gaston GAUTHIER (Membre Honoraire à Vie)  
1957 -- Roger PELLETIER (Membre Honoraire à Vie)  
1959 -- Lucienne HÉBERT (Membre Honoraire à Vie)  
1959 -- Raymond LÉTOURNEAU (Membre Honoraire à Vie)  
1967 -- Jacques MIQUELON (Membre Honoraire à Vie)

Au tableau des membres actionnaires, voici donc ceux qui ont atteint les quarante-cinq/cinquante (45-50) ans d'adhésion ininterrompue:

1954 -- Paul ARCHAMBAULT    1955 -- René BEAUPARLANT

Les quarante/quarante-quatre (40-44) ans d'adhésion continue:

1959 -- Fred. W. SCOTCHER    1960 -- Guy BROCHU  
1961 -- René LAVIGNE        1962 -- Réjean G. CHARETTE

Les trente-cinq/trente-neuf (35-39) ans d'adhésion continue:

1963 -- J.G. Ross McCORD        1964 -- Angelo DA SIE  
         Pierre OUIMET            1965 -- Gene ZINNIGER  
1966 -- Romain AUDET (Junior 52)  
1967 -- Claude FOURNEL

Les trente/trente-quatre (30-34) ans d'adhésion continue:

1968 -- Lucien DUPUIS            1969 -- Jean BÉRARD  
         Roger GAGNON            Léonard JOHNSON  
         Maurice MORIN            Claude JONCAS  
         Maurice NAULT            Marcel LORANGER

Pierre C. PAQUETTE  
Raymond ROULEAU

Jean-Paul LORANGER

1970 -- Paul BELANGER

Roger FUGÈRE

J.J. LALIBERTÉ

D.L. ZIEROTH

1972 -- Jean-Pierre MAJOR

1971 -- Claude FARAH-LAJOIE

Pierre PAQUETTE

Marcel PESANT

Antonio ROSSI

Les vingt-cinq/vingt-neuf (25-29) ans d'adhésion continue:

1973 -- Jean-Paul GAGNON

Lionel LALONGÉ

1975 -- Pierre BERGERON

Laurent VANIER

1976 -- Paul-Émile GAMACHE

Lucien HUOT

Mathéo PENNAMPEDE

Pierre TREMBLAY

1974 -- Denis BEAUCHAMPS

Paul Y. DESJARDINS

1977 -- Jean-Louis BENOIT

Jacques BOUVETTE

André CHARUEST

Jean-Claude GARNEAU

Thomas O'CONNELL

Maurice PARISÉ

Chez les Dames, dans les années 50, après l'arrivée de Ludmille PERDRIAU (1947), nous retrouvons deux golfeuses encore très actives à Rosemère, Doreen CLAPPERTON (1951) et Jacqueline BEAUPARLANT (1958).

Dans les années 60, les Dames suivantes ont joint les rangs des précédentes:

Gisèle LAVIGNE, Maria DASIE, Louise H. LAURIN, Lorraine BOIVIN, Diane ROSS-GAUDREAU.

Au cours des quarante-cinq (45) dernières années, le comité des Dames (Section féminine) a élu 24 présidentes dont six (6) sont toujours des membres actives à Rosemère. Éluë pour le terme 1974-75, Pauline Sirois est la première présidente francophone.

\*\*\*\*\*

Côté administration générale des affaires et des services du Club, nous avons également des anciens et des anciennes, encore et toujours à leur besogne journalière. Ces personnes comptent un grand nombre d'années de loyaux services, auprès des membres: Jeanine Robitaille, Léo Bérubé, Jeanine Lamontagne. André Varennes, Françoise Kirouac.

À ce palmarès, s'ajoutent les noms des sept (7) Professionnels de golf qui, individuellement, ont travaillé pendant de nombreuses années à Rosemère et y ont fait leur marque:

W. Madden - 6 ans (1923-28) -- Alfred W. Lawrence - 3 ans (1929-31) -- Arthur Desjardins - 11 ans (1932-42) -- Nelson Young - 26 ans (1943-68) -- Adrien Bigras - 9 ans (1969-77) + 2 ans comme Adjoint -- Gilles Gareau - 16 ans (1978-93) -- Jean Leduc/Édith Poulin - 9 ans (1994-2002) + 4 ans comme Adjoint.

-- LES PRÉSIDENTS --

1922 -- P.McDOUGALL

\*\*1967 -- F. W. SCOTCHER

1930 -- C. W. BINNIE	1969 -- J. BLANCHARD
1937 -- C. PULLEN	1971 -- T. O. C. MAKIN
1939 -- W. F. MACKLAIER	1973 -- G. A. MUSY
1942 -- A. RANSON	1975 -- M. JETTE
1942 -- G. P. SMITH	1977 -- P. R. COFFIN
1944 -- G. S. BELGRAVE	1979 -- P. GEOFFRION
1946 -- W. B. EARL	1981 -- A. AUCLAIR
1948 -- E. H. SHEA	1983 -- F. X. LA SALLE
1950 -- G. S. BELGRAVE	1985 -- J. H. KENNY
1952 -- E. O. UPHAM	*1987 -- G. MESSIER
1954 -- A. G. BROWN	1989 -- A. CHAMPAGNE
1956 -- C. F. McCAFFREY	1991 -- J. DESJARDINS
1958 -- J. J. CLOGHESY	1993 -- G. COURCELLES
1959 -- H. L. WILLIS	*1995 -- L.P. OLIVIER
1961 -- R. DYSON	1997 -- G. GUAY
1963 -- J. J. POWER	*1999 -- P.M. LAROSE
1965 -- P. CARIGNAN Sr.	*2001 -- M. TURGEON
	*2003 -- A.J. BÉLANGER

\* Membres actifs en 2004

\* \* Fred W. SCOTCHER, le plus ancien administrateur et plus ancien Président, encore actif à Rosemère, son adhésion date de 1959.

-- LES PRÉSIDENTES (Comité des Dames) --

1957 -- H. EARL	1980 -- C. ROCHON
1958 -- C.. JOHNSON	*1982 -- L. BOIVIN
1960 -- G. REID	1984 -- M. COFFIN
1962 -- J. ROBERTSON	1986 -- D. R. GAUDREAU
1964 -- B. SKELTON	*1988 -- F. LORANGER
1966 -- D. LEGGE	1990 -- J. G. LEMAY
1968 -- L. LOYD	1992 -- M.. F. BEAUCHESNE
1970 -- D. TRUDEAU	1994 -- H. BLANCHARD
1972 -- R. BARRY	*1995 -- J. PERRIER
1974 -- P. SIROIS	*1997 -- L. TRANCHEMONTAGNE
1976 -- S. BINETTE	*2000 -- J. SAVOIE-ROY
*1978 -- G. LAVIGNE	*2002 -- M. MATHIEU
	*2004 -- M. BLANCHET

\* Membres actives en 2002

-- LES CHAMPIONS DU CLUB --

(Depuis 1964)

1964 -- J. Lecavalier	1984 -- R. Gravel
1965 -- J. Lecavalier	1985 -- Marco Pennampede
1966 -- J.H. David	1986 -- J. Landry
1967 -- J.H. David	1987 -- J. Landry
1968 -- P. Sirois	1988 -- Marco Pennampede
1969 -- L. Loyd jr.	1989 -- Marco Pennampede
1970 -- L. Loyd jr.	1990 -- Marco Pennampede
1971 -- L. Loyd jr.	1991 -- Marco Pennampede
1972 -- J.H. David	1992 -- Marco Pennampede
1973 -- G. Corriveau	1993 -- C. Fournel
1974 -- J.H. Kenny	1994 -- Marco Pennampede
1975 -- P.E. Frénette	1995 -- C. Fournel
1976 -- Y. Aubry	1996 -- Marco Pennampede
1977 -- Y. Aubry	1997 -- Marco Pennampede
1978 -- P. Geoffrion jr.	1998 -- Marco Pennampede
1979 -- P. Geoffrion jr.	1999 -- J.P. Archambault
1980 -- Y. Aubry	2000 -- J.P. Archambault
1981 -- C. Pesant	2001 -- R. Parisé
1982 -- J. Landry	2002 -- Marco Pennampede
1983 -- A. Lachance	2003 -- Marco Pennampede

Marco Pennampede: 12 championnats dont 5 consécutifs. Une marque au Canada ?

Lenny Loyd: 3 consécutifs. J. Hector David, Yves Aubry et Jacques Landry: 3 chacun.

--LES CHAMPIONNES DU CLUB--

(Depuis 1964)

1964 -- C. Johnson	1984 -- L.Roy
1965 -- S. McNicholl	1985 -- C. Aubry
1966 -- D. McNicholl	1986 -- C. Aubry
1967 -- H. McKechnie	1987 -- L. Roy
1968 -- H. McKechnie	1988 -- L. Roy
1969 -- S. Quarles	1989 -- D. Laverdure
1970 -- M. Landry	1990 -- L. Roy
1971 -- M. Landry	1991 -- L. Roy
1972 -- M. Landry	1992 -- D. Laverdure
1973 -- M. Landry	1993 -- D. Laverdure
1974 -- M. Landry	1994 -- L. Roy
1975 -- M.. Landry	1995 -- L. Roy
1976 -- M. Landry	1996 -- L. Roy
1977 -- M. Geoffrion	1997 -- D. Archambault
1978 -- M. Landry	1998 -- D. Archambault
1979 -- L. Roy	1999 -- D. Archambault
1980 -- M. Geoffrion	2000 -- D. Archambault
1981 -- M. Geoffrion	2001 -- S. Sévigny
1982 -- A.M. Gouin	2002 -- S. Sévigny
1983 -- D. Laverdure	2003 -- D. Archambault

Louise Roy: 9 championnats dont 3 consécutifs. Monique Landry: 8 dont 7 consécutifs.

Diane Archambault: 5 dont 4 consécutifs et Diane Laverdure: 4. Micheline Geoffrion: 3.

-- L'AVENIR --

Que nous réserve l'avenir ? Que nous réserve le 21<sup>e</sup> siècle ? Le Club de Golf de Rosemère atteindra-t-il ses 100 ans d'existence en l'an 2022 ? Chose certaine et acquise, il faut bien se rendre à l'évidence, plusieurs d'entre nous n'y seront déjà plus pour fêter cet anniversaire!

Déjà, dans les années 70, pour construire une Autoroute, on a empiété sur l'extrémité nord-ouest du parcours. Plus tard, il a fallu réaménager l'allée du trou no 12 et réorienter le tertre de frappe du champ de pratique, pour éviter les poursuites en dommages des voisins limitrophes.

Début 90, il y eut une levée de boucliers de la part d'une institution para publique, au sujet de l'évaluation foncière de la propriété du Club. L'urbanisation et le développement commercial cernent complètement notre propriété. Serons-nous les prochaines victimes du progrès urbain, avant d'atteindre nos 100 ans de fondation ?

Que nous réserve alors le 21<sup>e</sup> siècle? Se souvenir, qu'à la naissance d'un nouveau parcours de golf, il est question d'immobilier. Garder en mémoire, qu'en fin de vie du même parcours, il sera encore, et surtout, question d'immobilier!

-- REMERCIEMENTS --

En même temps qu'un rare privilège, c'est avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que nous vous avons raconté les quatre-vingts (80) ans de la « Petite Histoire du Club de Golf de Rosemère ». Il va sans dire que des centaines d'heures ont été consacrées à retracer les nombreuses étapes de cette épopée riche en événements sociaux et sportifs, et en difficultés financières, dans le cours des 80 ans d'existence de notre Club.

Mesdames Pauline Sirois, Lise Boucher, Andrée Guérin, Lucille Mousseau, Françoise Kirouac, Pierrette Tellier, Jeannine Robitaille, MM. Paul Archambault, Jean Labbé, Jean Leduc et Paul Landry méritent une mention toute spéciale de gratitude, pour leur précieuse collaboration et leur patience. Nous y ajoutons nos sincères remerciements pour nous avoir épaulés dans la poursuite de cette entreprise. De même qu'à toutes ces personnes qui ont été des acteurs ou des témoins proches de la « Petite Histoire du Club de Golf de Rosemère ». Dans notre quête de leurs souvenirs les plus chers et souvent les plus éloignés, nous avons sollicité d'elles de longs retours de mémoire.

Nous nous excusons auprès de vous tous et toutes si, contre notre volonté ou autrement, des omissions ou des erreurs de noms, de dates et/ou de lieux se sont glissées dans le texte. Seuls les documents et les archives encore disponibles, de même que les nombreux témoignages des anciens de Rosemère, nous ont permis de vous offrir cette « Petite Histoire ».

Et voilà ! Ce 28 septembre 2002, à 21 heures 15 du soir, le Club de Golf de Rosemère/Rosemere Golf Club a atteint l'âge vénérable de quatre-vingts (80) ans !

Ste-Thérèse, le 30 septembre 2002. (Revisée le 7 juin 2004).

Tous droits réservés 2004